
MEMOIRE DE MASTER 2

De l'aide à la justice alimentaire :
innovation partenariale dans les épiceries
sociales et solidaires

Clara Lohier-Fanchini

Master 2 Economie Sociale et Solidaire
Université Lumière Lyon 2

TUTRICES PROFESSIONNELLES

Laboratoire Coactis

Séverine Saleilles, Université Lyon 1
Alexandrine Lapoutte, Université Lyon 2
Emilie Lanciano, Université Jean Monnet

TUTEUR UNIVERSITAIRE

Jérôme Blanc, IEP de Lyon

Nota bene

Ce travail est écrit selon l'une des formes existantes d'écriture inclusive, dont le but est de rendre à nouveau visible le féminin dans la langue française. Cela implique de renoncer au masculin générique (« des acteurs du développement durable »), à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords en genre (« des hommes et des femmes sont allés »), ainsi qu'à un ensemble d'autres conventions.

Pour cela, nous avons choisi entre autres d'utiliser le point médian pour permettre la construction suivante : racine du mot + suffixe masculin + point médian + suffixe féminin.

Exemple : « un·e consommateur·rice ».

Lorsque le mot est au pluriel, on ajoute généralement un second point médian avant d'ajouter la marque du pluriel. Nous avons choisi d'ajouter la marque du pluriel directement après le suffixe féminin, ce qui est une construction moins courante mais acceptée.

Exemple : « des consommateur·rices ».

Pour en savoir plus :

- **Guides en ligne :**

[Guide pratique pour une communication sans stéréotypes de sexe, Haut Conseil à l'Égalité](#)

[Manuel d'écriture inclusive, Agence Mots-Clés](#)

[Formation sur la rédaction épiciène, Office québécois de la langue française](#)

- **Ouvrages :**

BORDE D., 2016, « Tirons la langue - Plaidoyer contre le sexisme dans la langue française », Utopia.

VIENNOT E., 2014, « Non, le masculin de l'emporte pas sur le féminin ! », Editions iXe.

Remerciements

Je tiens à remercier mes tutrices du laboratoire Coactis, Emilie Lanciano, Alexandrine Lapoutte et Séverine Saleilles, pour leur présence à mes côtés tout au long du stage, et la confiance qu'elles m'ont accordée dans la réalisation de mes missions.

Je remercie également mon tuteur universitaire Jérôme Blanc pour son suivi régulier et ses conseils.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont accordé des entretiens et ont permis la réalisation de ce travail : Véronique Bouché et Marc Tersoglio du GESRA, ainsi que toutes les membres du GESRA ou des Biocoop que j'ai rencontrées.

Enfin, merci aux relecteur·rices de ce travail.

Résumé

Dès la fin du 20^e siècle, les grosses crises sanitaires qui touchent l'alimentaire ont entraîné une demande croissante des consommateurs pour des produits de qualité. Cette prise de conscience coïncide avec le développement de systèmes agro-alimentaires alternatifs, qui permettent de multiples façons de se réapproprier les choix de production et de distribution dans les circuits alimentaires. Néanmoins, ces initiatives restent souvent réservées à un public restreint, qui n'inclut pas les personnes à faible capital économique ou socio-culturel.

Face à ce constat se développent des initiatives visant à favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·tes. Notre contribution aborde ce sujet via l'étude d'un partenariat entre un réseau d'épiceries sociales et solidaires et un réseau coopératif de distribution biologique. Un tel projet participe à la transformation de l'aide alimentaire, notamment en modifiant les rapports des associations avec leurs fournisseurs et leurs bénéficiaires, s'inscrivant ainsi dans la construction d'une justice alimentaire.

Table des matières

Nota bene.....	1
Remerciements	2
Résumé	3
Introduction	6
I. Collaboration associations/entreprises pour l'accès à l'alimentation de qualité.....	10
1. Eléments de contexte : l'aide alimentaire	10
Historique	10
Les épiceries sociales et solidaires	13
2. La justice alimentaire	15
Favoriser l'accessibilité.....	16
Prendre en compte la qualité alimentaire	18
Agir aux racines des inégalités.....	20
3. Les partenariats entreprises/associations	22
Origine des partenariats entreprises / associations	22
Emergence de partenariats innovants	23
Innovations partenariale dans l'ESS	25
II. Analyse d'un partenariat innovant dans l'aide alimentaire : Biocoop et le GESRA ...	27
1. Présentation du partenariat.....	27
Le GESRA.....	27
Biocoop	29
Le projet « Biovrac pour tous ».....	31
2. Méthodologie	34
3. Innovations partenariales	36
Du mécénat à l'innovation sociétale	36
Du fonds de dotation à un projet territorialisé.....	38
D'une logique caritative à affinitaire	40
III. Vers une justice alimentaire ?.....	44
1. Traitement de l'accessibilité à l'alimentation de qualité	44
Le choix du « biovrac ».....	44
Accessibilité pratique et financière	46

Accessibilité socio-culturelle	49
2. De la sensibilisation à la démocratie alimentaire.....	51
Une sensibilisation non-normative.....	51
Une démarche d'éducation positive	53
Vers une démocratie alimentaire ?	55
3. Dimension transformatrice du système.....	57
Renouvellement de la mission des épiceries sociales et solidaires	57
Transformation systémique de l'aide alimentaire	59
Influence sur les systèmes agroalimentaires alternatifs	60
Conclusion.....	63
Bibliographie.....	65
Annexe : détail des missions du stage.....	68
1. Synthèse du séminaire sur l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·tes	68
2. Questionnaire sur les pratiques d'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes.....	69
3. Coopération inter-organisationnelle et justice alimentaire	70
4. Participation à des événements	72

Introduction

La récente ouverture des « états généraux de l'alimentation » témoigne de l'importance qu'ont pris les enjeux alimentaires dernièrement, et de leurs évolutions. Dès la fin du 20^e siècle, les grosses crises sanitaires qui touchent l'alimentaire ont entraîné une demande croissante des consommateurs pour des produits de qualité (Aubry et Chiffolleau 2009). Cette prise de conscience coïncide avec le développement de systèmes agro-alimentaires alternatifs (Le Velly, 2017), qui permettent de multiples façons de se réappropriier les choix de production et de distribution dans les circuits alimentaires, dans une perspective de soutenabilité économique, sociale et écologique.

Néanmoins, ces initiatives restent souvent réservées à un public restreint, qui n'inclut pas les personnes à faible capital économique ou socio-culturel (Chiffolleau, Paturel, 2016). Ainsi, les espaces que les systèmes alimentaires alternatifs entendent créer ou recréer par rapport au système alimentaire dominant, sont eux aussi excluants et créateurs de nouvelles inégalités (Hochedez, Le Gall, 2016). Des études sanitaires ont pourtant montré la forte corrélation entre alimentation et santé, et ont largement mis en lumière un niveau de santé inférieur chez les personnes en situation d'insécurité alimentaire (Darmon, Drewnowski, 2008 ; Bocquier et al., 2010). Il semble alors urgent de poser la question de l'accessibilité pour tou·tes à l'alimentation de qualité.

Ce stage s'inscrit dans un projet de recherche sur l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes. Cette problématique nécessite d'interroger les différentes perceptions de la qualité alimentaire, les différentes pratiques d'accessibilité mises en place, ainsi que les nombreux autres enjeux qui sous-tendent les inégalités alimentaires. Dans le cadre de ce stage, ces enjeux sont abordés par le prisme des consommateur·trices, bien que de nombreuses études se penchent aussi sur les inégalités qui touchent les producteur·trices ou autres acteurs et actrices des filières alimentaires.

Le projet de recherche en question est un projet financé par le programme « Pour et sur le développement régional » (PSDR4, 2014-2018), appelé FRUGAL pour « Formes urbaines et gouvernance alimentaire ». La gouvernance alimentaire englobe l'ensemble des règles et processus formalisés ou non, par lesquels tous les acteurs concernés (publics ou privés) participent à la décision et la mise en œuvre d'actions collectives autour de l'enjeu

alimentaire (de la production à la consommation) (Theys, 2002). Cette définition de la gouvernance comprend ainsi l'analyse des négociations, des rapports de force et des modalités de partage de pouvoir entre de multiples acteurs privés et publics, particulièrement à l'échelle locale.

Les problématiques du projet FRUGAL s'articulent donc autour du développement de systèmes alimentaires territoriaux pour les métropoles, via des actions publiques de planification alimentaire et des initiatives privées diverses autour de l'alimentation sur un territoire. Il s'agit de s'interroger en particulier sur les enjeux de démocratie et justice alimentaire, c'est-à-dire sur les conditions économiques, politiques et sociales permettant l'accès de toutes les catégories de population à une alimentation saine, localisée et de *qualités* (sociale, nutritive, culturelle, environnementale).

En Rhône-Alpes, FRUGAL est conduit par des laboratoires de recherches dans les différentes métropoles intégrées au projet (Lyon, Grenoble, Roanne). Pour la métropole de Lyon, le laboratoire de recherche en sciences de gestion Coactis (Conception de l'action en situation) est l'un d'entre eux. C'est au sein de ce laboratoire que s'est déroulé ce stage, sous la direction de Séverine Saleilles, Alexandrine Lapoutte et Emilie Lanciano. Ces chercheuses travaillent sur le 2^e volet de recherche de FRUGAL, qui se concentre sur les acteurs des systèmes alimentaires urbains et les modalités d'échanges et de décisions qui forment la gouvernance alimentaire sur leur territoire. Les principaux objets de ce volet de recherche sont les dispositifs actuels de l'action publique locale en matière d'alimentation, comprise comme l'ensemble des dynamiques sociales, dans lesquelles interviennent plusieurs catégories d'acteurs, plus ou moins locaux, publics et privés (entreprises et société civile). Il s'agit de comprendre quels acteurs y participent, pourquoi ils sont impliqués et comment se construit la gouvernance de cette action publique locale autour de l'alimentation.

Ce volet de recherche intègre tout particulièrement les enjeux de démocratie et de justice alimentaire. Ces concepts ont été développés dans des cadres anglo-saxons de critiques sur les fondements et les réponses aux inégalités alimentaires. La justice alimentaire cherche précisément à assurer « un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite et transformée, transportée et distribuée, et accessible et mangée » (Gottlieb, Joshi, 2010). Au-delà d'une meilleure disponibilité des ressources, ce sont les asymétries de relations et de pouvoir qu'il faut remettre en cause. La notion de justice alimentaire implique aussi d'aller au-delà de celle de sécurité alimentaire

puisque'il s'agit de faire en sorte que l'amélioration de l'accès à cette nourriture se fasse de façon juste.

Le principal but du stage était d'étudier comment la coopération entre structures peut faciliter l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·tes, dans une perspective de justice alimentaire. D'une manière générale, le travail attendu relevait de la recherche documentaire et de la réalisation d'une enquête de terrain visant à la production de documents d'analyse et de rédactions de notes de synthèse. Cela s'est articulé autour de trois missions concrètes :

- La rédaction d'un document de synthèse suite à un atelier organisé en novembre sur le thème : « Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous : quels leviers d'action pour construire des systèmes alimentaires urbains plus solidaires ? ». Une trentaine de participant·es y ont échangé sur ces enjeux : des chercheurs et chercheuses de FRUGAL, des représentant·es d'organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), majoritairement des associations en lien avec l'alimentation, et des acteur·rices publics de la métropole et de la ville de Lyon.

- La conception et le test d'un questionnaire sur les pratiques d'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes. L'enjeu était de proposer un outil d'auto-diagnostic de leurs pratiques aux structures qui tentent de favoriser l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes, et de mettre en valeur la diversité de ces pratiques, ainsi que leurs enjeux économiques et sociaux.

- La réalisation d'une étude de cas sur un projet concret visant à favoriser l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes, à savoir un partenariat entre le Groupement des épiceries sociales et solidaires de Rhône Alpes (GESRA) et le réseau de distribution biologique Biocoop.¹

Les épiceries sociales et solidaires se sont saisi depuis quelques années de la problématique de l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes, et y travaillent actuellement dans différentes régions de manière innovante. Ces actrices ont marqué un tournant dans l'histoire de l'aide alimentaire en revendiquant le droit de contrôle sur leur approvisionnement, ainsi que l'intégration des bénéficiaires dans ces choix et dans les activités associatives (Paturel, 2013). Elles prennent un positionnement critique face au

¹ Voir en annexe le détail des missions réalisées au cours du stage.

système de l'aide alimentaire qui, basé sur la récupération de surplus ou d'invendus alimentaires, conduirait finalement à entretenir le phénomène de l'insécurité alimentaire, sans aborder ni prendre en charge les causes (Artis et al., 2012 ; Darrot, Noel, 2016 ; Paturel, Carimentrand, 2016).

Si l'approvisionnement direct et local de l'aide alimentaire a fait l'objet de quelques expériences (Le Velly, Paturel, 2012), les distributeurs restent des fournisseurs incontournables pour les épiceries sociales et solidaires. Dans un cadre de lutte contre le gaspillage alimentaire, de nouvelles contraintes obligent les Grandes et moyennes surfaces (GMS) à donner les invendus aux associations (Loi Garot, 2016). Ces nouvelles injonctions ainsi que le développement de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE)² donnent lieu à de nouveaux projets et partenariats autour de la récupération des invendus au profit des associations d'aide alimentaire. Force est de constater que le volume de produits ou repas donnés aux associations gestionnaires de l'aide alimentaire augmente (Inra, 2016), mais que seule la quantité compte dans l'appréciation des produits ainsi distribués, au détriment d'un débat nécessaire sur leur qualité.

Intégrer la notion de qualité dans les circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire pose de nombreuses questions sur les transformations du système que cela implique. Le but de ce travail est de montrer dans quelle mesure un projet commun entre un réseau coopératif de magasins biologiques et un réseau d'épiceries sociales et solidaires peut dépasser le système d'assistance alimentaire pour aller vers une justice alimentaire.

Dans un premier temps, nous présenterons le contexte de cette étude, via un état des lieux de la coopération entreprises/associations dans l'aide alimentaire en France. Nous illustrerons ensuite la forme que peut prendre un partenariat innovant via l'étude du projet commun entre Biocoop et le GESRA. Enfin, nous essayerons de voir quel impact ce type d'innovation peut avoir en termes de justice alimentaire.

² La RSE est le fait pour une entreprise d'intégrer volontairement des pratiques sociales ou environnementales à son activité.

I. Collaboration associations/entreprises pour l'accès à l'alimentation de qualité

Le système de l'aide alimentaire en France est de plus en plus basé sur les dons et autres formes d'approvisionnement provenant des GMS ou fournisseurs alimentaires. Afin de comprendre la nature des relations actuelles entre associations d'aide alimentaire et enseignes de distribution, il faut dans un premier temps dresser un historique de l'aide alimentaire et de son fonctionnement. Ce contexte permet de comprendre la pertinence du concept de justice alimentaire, qui constituera l'un de nos cadres d'analyse du partenariat. Enfin, la littérature sur les collaborations associations-entreprises nous permettra de mieux comprendre les enjeux partenariaux dans l'aide alimentaire, et croiser ce cadre d'analyse avec celui de la justice alimentaire pour étudier notre partenariat.

1. Eléments de contexte : l'aide alimentaire

Une compréhension du fonctionnement de l'aide alimentaire en France est nécessaire pour appréhender le rôle particulier qu'y jouent les épiceries sociales et solidaires, et le glissement qu'elles peuvent amorcer d'une assistance alimentaire vers un système plus juste.

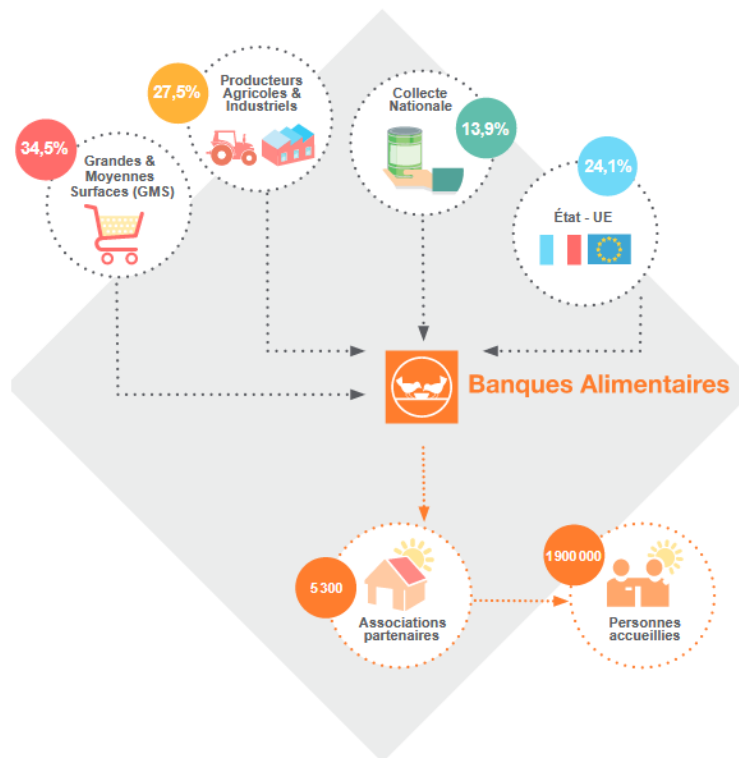
Historique

En 2010, il était estimé à 12 % le nombre d'adultes vivant en situation d'insécurité alimentaire pour des raisons financières (Bocquier et al., 2010), soit environ 7,8 millions de personnes. Environ 3,5 millions de personnes bénéficient de l'aide alimentaire en France (Amorce, 2015).

Les dispositifs d'aide alimentaire nationaux se sont construits dans les années 1980, notamment avec la création par Coluche des « Restos du Cœur » en 1985, et la forte médiatisation qu'il a provoquée autour de cette problématique. Un an auparavant été créée la première Banque alimentaire de France. En 1987, l'aide alimentaire va s'institutionnaliser via

une législation européenne qui crée le Programme d'aide alimentaire aux plus démunis (PEAD), aujourd'hui Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD). C'est un programme de distribution de subventions et de surplus de stocks européens, au profit d'associations nationales mandatées par les États participants. En France, quatre associations deviennent ainsi les opératrices officielles de l'aide alimentaire : les Restos du Cœur, la Fédération des banques alimentaires, le Secours populaire et la Croix rouge. La multitude d'associations locales de distribution de l'aide alimentaire n'étant pas habilitées à recevoir directement les aides, elles sont partenaires de ces quatre têtes de réseaux. Dès la fin des années 1990, la réduction des stocks européens compromet le dispositif, ce qui mène à la création du Plan national d'aide alimentation (PNAA) en 2004 pour répondre aux besoins non pourvus par le PEAD, ainsi que de diversifier les produits. Ce même problème de réduction des excédents de la PAC (Politique agricole commune) reste d'actualité et le volume des denrées distribuées se réduit, au risque de voir le programme se clore. Finalement, le FEAD est créé de justesse en 2014 pour remplacer le PEAD, témoignant d'une instabilité croissante de ce dispositif.

Outre les programmes européens et nationaux d'aide alimentaire, les associations peuvent recevoir des dons directement de distributeurs ou fournisseurs alimentaires. Le schéma ci-dessous détaille par exemple les différentes sources d'approvisionnement de la Banque alimentaire, qui est la structure qui nous intéressera le plus car elle fournit elle-même les épicerie sociales et solidaires.



Source : fédération des banques alimentaires de France, 2016

Les GMS sont devenues les premières sources d’approvisionnement de ces associations. La première législation encadrant les dons d’entreprises aux associations caritatives contre réduction d’impôts à hauteur de 60 % est intégrée dans la « loi Coluche » dès 1988. Depuis 2016, la loi Garot, ou « loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire », a rendu obligatoire pour les GMS de signer au moins une convention de don avec une association caritative. Bien que cette loi ne soit en application que depuis un peu plus d’un an, les conséquences se font déjà sentir : les conventions entre GMS et associations se sont rapidement multipliées, et dans le même temps se sont créées de nombreuses associations ou entreprises pour participer à l’organisation de ces dons. Elles démarchent les GMS et leur proposent d’organiser la récupération des invendus et l’acheminement jusqu’aux associations, comblant ainsi les lacunes logistiques qui étaient les principaux freins à ces pratiques (Amorce, 2015).

Ainsi, depuis son développement et jusqu’à aujourd’hui, la mission de l’aide alimentaire est de donner accès à tou·tes à une alimentation suffisante en quantité, occultant tout débat sur la qualité des produits distribués. Si des expériences visant à améliorer l’approvisionnement de l’aide alimentaire commencent à avoir lieu, les épiceries sociales et solidaires ont été les premières à se saisir de cet enjeu, faisant bouger progressivement les normes de l’aide alimentaire.

Les épiceries sociales et solidaires

La création des épiceries sociales à la fin des années 1990 marque la première opposition à la seule logique d'assistance par le don dans l'aide alimentaire. Ces structures fonctionnent comme des épiceries, où les produits sont donc payants, contrairement aux associations de distribution de colis alimentaires. Elles ont des statuts variables selon qu'elles sont gérées par une municipalité, un Centre communal d'action social (CCAS) ou une association de citoyen·nes. En donnant la possibilité de choisir les produits contre une contribution minimale, plutôt que de les recevoir, les épiceries sociales veulent sortir du côté stigmatisant et parfois dégradant de la charité, et redonner aux bénéficiaires une forme de « citoyenneté économique » (Paturel, 2013). Elles cherchent également à recréer du lien social, et à lutter contre l'exclusion des personnes en situation de précarité, via l'alimentation. Ce modèle se développe donc et certaines de ces associations se fédèrent en 2001 en créant l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES). Les notions de citoyenneté, d'« empowerment » et de lien social restent aujourd'hui parties intégrantes des actions des épiceries sociales, et plus encore des épiceries sociales et solidaires qui ont émergé par la suite. Afin de contourner la stigmatisation d'une « épicerie pour pauvres », ces dernières sont ouvertes à tou·tes et fonctionnent via un double tarif des produits : 20 à 40 % du prix du marché pour les publics bénéficiaires, et prix du marché pour les publics solidaires.

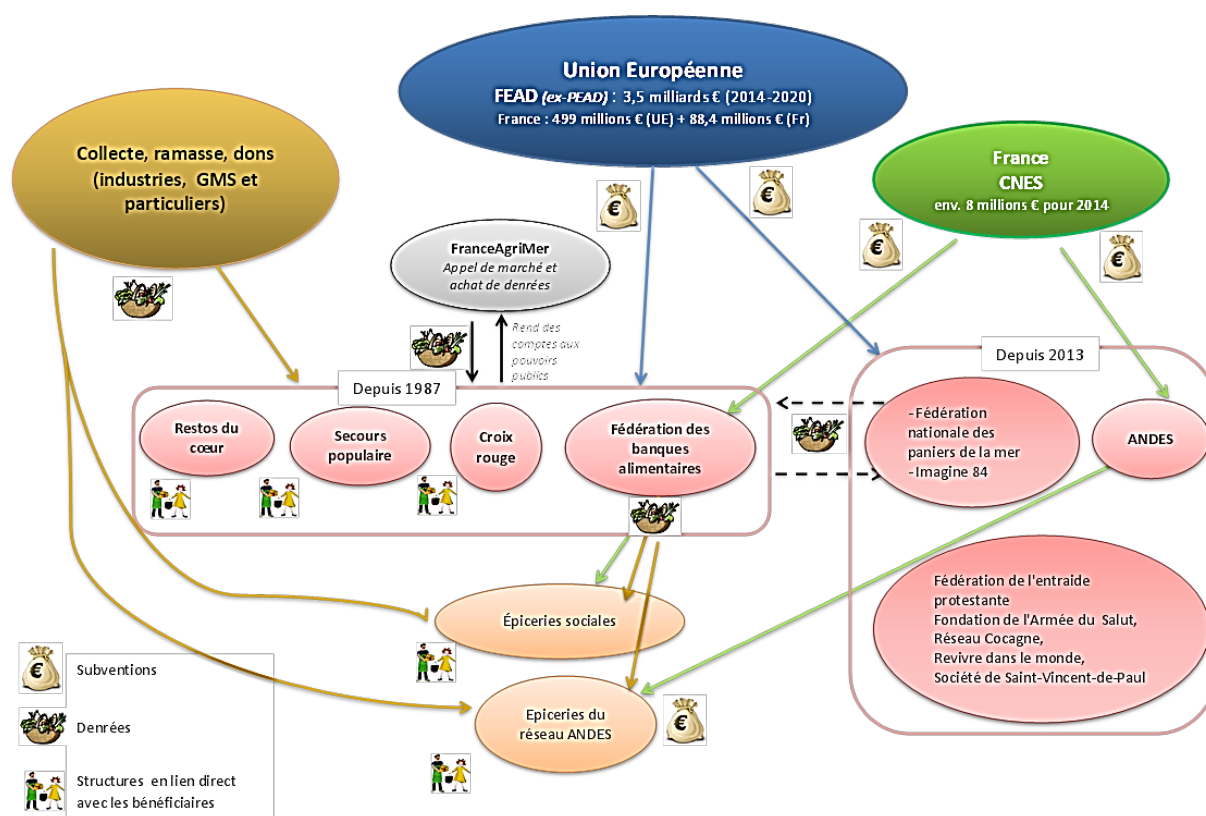
La problématique du choix concerne également l'approvisionnement, et les épiceries sociales et/ou solidaires revendiquent le droit de choisir les denrées alimentaires sur les marchés européens ou via des partenariats. La création du FEAD en 2014 marque un tournant dans l'approvisionnement de l'aide alimentaire : les denrées ne proviennent plus des surplus liés à la PAC et ne sont plus disponibles à la vente mais sont exclusivement donnés aux associations. L'ANDES s'oppose à ce système en créant le Crédit national des épiceries sociales (CNES), qui lui permet, ainsi qu'à d'autres associations, d'acheter les marchandises via différents circuits d'approvisionnement. De plus, une diversification des partenaires permet de proposer des produits plus variés, et d'en contrôler la qualité et plusieurs projets conduits au niveau de l'ANDES visent à aider les épiceries sociales et/ou solidaires à

s'approvisionner en fruits et légumes. Aujourd'hui, plus de 300 épiceries sont membres du réseau³.

La question de la qualité alimentaire est au cœur de ces démarches. Des études nutritionnelles conduites au cours des années 2000 ont mis en lumière la corrélation entre alimentation et santé, et ont montré le déterminant social des inégalités de santé liées à l'alimentation (Caillavet et al., 2005 ; Darmon, Drewnowski, 2008). Les populations à faibles revenus sont en effet largement plus touchées que la moyenne par l'obésité et les pathologies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires. Des études ont alors été conduites conjointement auprès des banques alimentaires et révèlent l'incapacité de ce système à répondre aux normes d'une alimentation équilibrée, en termes de quantité et d'apports nutritionnels, telles que prescrites par le Programme national nutrition santé (Darmon et al., 2008). Les recommandations qui s'en suivent portent sur la nécessité de ne pas se contenter des produits donnés aux banques alimentaires, mais d'aller chercher chez d'autres partenaires la diversification nécessaire.

Le schéma ci-dessous détaille les sources d'approvisionnement classiques des épiceries sociales et solidaires. Bien que les actions de l'ANDES aient permis de diversifier l'approvisionnement, elles restent très liées au système de l'aide alimentaire classique, et aux GMS.

³ Site de l'ANDES



Source : *Le dispositif de l'aide alimentaire en France*, Gautier, 2014 (d'après Paturol, 2013).

Les revendications des épiceries sociales et solidaires sont de plus en plus axées sur ces problématiques de santé et d'équilibre alimentaire. En effet, si le nouveau marché du don alimentaire dans la cadre de la lutte anti-gaspillage a eu de positif la forte augmentation des canaux de redistribution de produits considérés invendables, et la forte augmentation des dons aux associations, il se concentre toujours sur la quantité uniquement. Le nécessaire débat sur la qualité des produits distribués par l'aide alimentaire est limité par l'idée que « quand les gens ont faim, on leur donne à manger » (Paturol, 2013). De plus, le débat médiatique focalisé sur l'efficacité de la lutte contre le gaspillage efface les réflexions menées par divers acteurs sur les causes même du gaspillage, directement lié à notre modèle productiviste et de (sur)consommation, ou également sur les causes de l'insécurité alimentaire. Au-delà de l'amélioration d'un cercle vertueux de récupération et redistribution des invendus alimentaires, les objectifs finaux devraient rester la réduction à la fois du gaspillage et des inégalités alimentaires. En d'autres termes, il s'agirait de « reconsidérer le fait que la population en situation de précarité doit être nourrie à partir du gaspillage des autres » (Paturol, Carimentrand, 2016).

2. La justice alimentaire

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces problématiques rencontrées par les acteur·rices engagé·es dans l'accès à l'alimentation de qualité, nous allons utiliser le cadre théorique de la justice alimentaire. Comme énoncé en introduction, le concept de justice alimentaire émane de l'opposition aux inégalités générées par le système alimentaire, et d'un double constat : d'une part celui des inégalités alimentaires, soit de la difficulté pour certaines personnes à accéder aux produits de consommation alimentaire, et plus encore aux produits de qualité ; d'autre part, celui de l'émergence d'initiatives alimentaires alternatives qui entendent recréer des circuits alimentaires de qualité et redonner aux citoyens le choix de leur alimentation (Aubry, Chiffolleau, 2009), mais qui tendent à reproduire des schémas excluants en restant réservées à certaines catégories de population (Artis et al., 2012 ; Le Velly, 2017).

La prise de conscience des inégalités alimentaires a entraîné plusieurs formes de contestation et de remise en question du système alimentaire tel qu'il est actuellement. Les inégalités d'accès à l'alimentation au sens large, dénoncées notamment aux Etats-Unis à travers le « food mouvement » ont introduit la notion de droit à l'alimentation (Paddeu, 2016). Cette idée de droit d'accès à la nourriture fait alors émerger celle de la justice alimentaire (« food justice »), ou encore de la démocratie alimentaire (Deverre, Lamine, 2010). Ces deux notions malgré leur ressemblance recouvrent parfois des enjeux différents. Nous prendrons comme cadre théorique la justice alimentaire, qui intègre selon nous les enjeux de démocratie.

La *justice alimentaire* est souvent définie comme « un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite et transformée, transportée et distribuée, et accessible et mangée » (Gottlieb, Joshi, 2010). Cette notion émerge donc des enjeux d'accès et de sécurité alimentaire, mais les dépasse aussi largement en questionnant la gouvernance alimentaire, l'éducation, la démocratie et les inégalités sociales qui sous-tendent le système alimentaire actuel (Hochedez, Le Gall, 2016).

Favoriser l'accessibilité

La notion d'accessibilité est multidimensionnelle et nous allons tenter d'en présenter les principales facettes.

Elle est d'abord liée à l'accès physique, spatial et émerge notamment de la notion de « food desert » ou « désert alimentaire ». Défini comme « un espace urbain pauvre où les habitants ne peuvent pas se procurer des aliments sains à des prix abordables » (Cummins, Macintyre, 2002), le « food desert » a été étudié aux Etats-Unis où des banlieues entières ne

comptent que quelques lieux de distribution alimentaire chers et insuffisants (Paddeu, 2012). D'un point de vue pratique, l'accessibilité passe donc d'abord par une proximité spatiale, mais aussi par la disponibilité de l'information à toutes les populations, sans discrimination spatiale, économique ou symbolique.

L'accessibilité est fortement liée au prix des produits, soit fondamentalement aux inégalités de revenus ancrées dans notre système économique. L'alimentation de qualité, que ce soit le bio, le local ou autre, est souvent affiliée à un prix élevé, et donc à une certaine classe sociale. En effet, même si les GMS commencent à développer des gammes de bio « low-cost » - ce qui amène d'ailleurs à questionner la qualité de ces produits - le bio reste plus cher en magasin que l'alimentation « conventionnelle » pour de nombreuses raisons. L'adaptation du prix pour des publics à faibles revenus peut alors se faire de diverses manières : réduction des coûts logistiques par la coopération, réduction des coûts d'achat via des commandes groupées, dons de produits et valorisation des dates courtes, achats à bas coût pour les associations sociales ou de solidarité...

Enfin, même si le prix n'est donc pas nécessairement inaccessible aux populations à faibles revenus, il reste cette association symbolique entre ce type de produits et une certaine catégorie de population (Mundler, 2013). La consommation engagée « recrute essentiellement parmi les classes moyennes à fort capital scolaire et culturel et les professions intellectuelles » (Dubuisson-Quellier, 2009). Il est nécessaire de différencier le droit d'accès et la capacité d'accès, au sens de *capabilité* (Chiffolleau, 2012). La capacité d'accès est fondamentalement liée aux représentations symboliques qu'ont les individus de l'alimentation, et qui sont elles-mêmes liées à leur socialisation. La capacité à revendiquer ce droit à l'alimentation, à s'approprier de nouvelles formes d'alimentation passe nécessairement par une appropriation symbolique, basée sur la connaissance des enjeux liés à l'alimentation, soit à un travail sur l'accessibilité socio-culturelle.

Le tableau ci-dessous reprend les différents aspects de l'accessibilité que nous avons identifiés, et la manière dont ils peuvent se traduire dans les épiceries sociales et solidaires.

Forme d'accessibilité	Exemple d'enjeux
------------------------------	-------------------------

Accessibilité pratique	Etre à proximité du public visé Informer sur l'alimentation Rendre l'offre visible S'adapter aux contraintes du public
Accessibilité financière	Pratiquer des prix accessibles Pratiquer des facilités de paiement
Accessibilité socio-culturelle	S'adapter aux préférences et besoins du public Sensibiliser à l'alimentation de qualité Animer des ateliers participatifs

Prendre en compte la qualité alimentaire

Au-delà de l'accès à l'alimentation, nous nous intéressons à l'accès à la qualité alimentaire, soit à une forme de sécurité alimentaire. Celle-ci se définit généralement selon la déclaration de Rome du Sommet mondial de l'alimentation (1996) : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. » A l'origine une problématique d'insuffisance alimentaire dans les pays du Sud, donc de quantité, la notion de sécurité alimentaire ne recouvre que partiellement la *qualité* et le *choix*, même quand elle est appliquée dans les pays du Nord. Dans le cadre de la justice alimentaire, nous dépassons donc la notion de sécurité.

La qualité se rapporte souvent à l'idée de « bien manger », soit à la qualité nutritionnelle des aliments. Les tendances de consommation montrent à partir de 2007 un tournant dans la conception du « bien manger », qui passe de la notion de plaisir, de partage, ou de goût à celle d'équilibre et de santé (Credoc, 2016). Cette tendance se traduit dans la distribution par le fort développement du bio et du local.

L'agriculture biologique comme forme agricole alternative va émerger en France après la seconde guerre mondiale, en marge du développement du modèle agricole productiviste. D'un côté, le symbole La Vie Claire, fondée en 1948, porte sur le volet nutritionnel et diététique, marqué par une idéologie religieuse, là où les militants des coopératives de

production et de consommation s’inscrivent plutôt dans des courants anticapitalistes et antiproductivistes (Leroux, 2016). La création du label AB en 1988 va fortement participer au développement du bio, tout en véhiculant une conception minimaliste du bio, centrée sur l’interdiction de certains produits phytosanitaires (Lamine, Penvern, 2011).

En France comme ailleurs, les systèmes alimentaires alternatifs, ici compris au sens large comme « les systèmes se réclamant en rupture avec le systèmes agro-alimentaire *global, dominant* ou *conventionnel* » (Deverre, Lamine, 2010) portent néanmoins non seulement sur les aspects nutritionnels et écologiques liés à l’utilisation des pesticides, mais aussi de manière beaucoup plus complexe à ces enjeux sur toute la chaîne alimentaire : le choix des semences et l’opposition aux OGM, l’empreinte carbone des filières longues et de l’acheminement par avion, la saisonnalité, les techniques de production agro-écologiques comme la permaculture, l’agroforesterie, la biodynamie etc... Par ailleurs, les systèmes agro-alimentaires alternatifs repensent les modèles économiques en revalorisant des filières courtes (ventes à la ferme, marchés de producteurs) ou en en développant de nouvelles (AMAP, magasins de producteurs) qui intègrent les questions de rémunération des producteurs, de « juste prix », de liens sociaux entre producteurs et consommateurs, de convivialité de l’alimentation, etc. En pensant des systèmes territorialisés, sur des modèles d’exploitation à taille humaine ou d’agriculture paysanne.

Formes de qualité alimentaire	Exemples d’enjeux
Qualité nutritionnelle	Sensibiliser à l’équilibre alimentaire Privilégier les produits bruts et frais
Qualité écologique	Soutenir des pratiques agro-écologiques Lutter contre le gaspillage
Qualité économique et sociale	Privilégier l’origine locale Privilégier les achats en direct auprès des producteur·rices

Agir aux racines des inégalités

Travailler sur les inégalités d'accès à l'alimentation implique de remonter aux inégalités sociales et économiques qui sont à leurs racines. La justice alimentaire puise pour cela dans la justice sociale les notions permettant de comprendre les injustices structurelles qui sous-tendent les inégalités alimentaires (Hochedez, Le Gall, 2016). La justice sociale au sens de Fraser relève conjointement d'un enjeu de redistribution des moyens économiques et, d'autre part, d'une reconnaissance des diversités culturelles (Fraser, 2012). L'apport de la justice sociale à la justice alimentaire est particulièrement l'idée de reconnaissance de statut pour chaque individu membre d'un groupe, comme « partenaires à part entière dans l'interaction sociale ». C'est en cela que la justice alimentaire se réalise par l'intégration des personnes exclues des systèmes alimentaires, non pas en tant que bénéficiaires mais en tant qu'acteurs et actrices économiques et sociaux à part entière. Les processus de relocalisation alimentaire sont au cœur de cette démarche en visant notamment à recréer des liens sociaux entre les parties prenantes et en étant des modèles sur lesquels créer de nouvelles formes de citoyenneté et de démocratie. L'enjeu est alors de ne pas recréer des formes de domination de classe, de genre, de race au niveau local (Deverre, Lamine, 2010). Une éducation non seulement en termes de connaissances mais surtout de compétences est la base d'un processus d'*empowerment*, soit de réduction des inégalités de « capacité » (Elmes, 2016). L'enjeu est de redonner à tou·tes les moyens de prendre part aux choix et décisions qui concernent l'alimentation, à l'échelle personnelle mais aussi dans l'idée d'une démocratie alimentaire.

Leviers d'action	Exemples d'enjeux
Insertion économique et sociale	Développer du lien social et de l'entraide entre client·es Créer des emplois sur le territoire
Education	Former à l'alimentation de qualité Animer des ateliers participatifs
Démocratie	Valoriser le savoir faire des publics Favoriser la participation du public

Nous utiliserons comme cadre théorique la justice alimentaire telle que compilée par Hochedez et Le Gall, sur la base de ces trois piliers.

JUSTICE ALIMENTAIRE	
Accessibilité alimentaire	Accessibilité pratique
	Accessibilité financière
	Accessibilité socio-culturelle
Qualité alimentaire	Qualité nutritionnelle
	Qualité écologique
	Qualité économique
Réduction des inégalités sociales	Insertion économique et sociale
	Education
	Démocratie

Adapté de Hochedez et Le Gall, 2016.

Compiler une action sur l'accessibilité, la qualité, et les inégalités sociales ne peut se faire conjointement au sein d'une seule structure. De fait, là où les épiceries sociales et solidaires ont pour mission principale la réduction de l'exclusion via l'accès à l'alimentation, elles ne peuvent soutenir des pratiques agro-écologiques comme le font des structures qui s'en sont donné la mission. À l'inverse, ces structures peinent souvent à rendre accessible leur offre. La coopération entre des structures qui ont diverses approches de l'accessibilité à l'alimentation de qualité permet de construire petit à petit un système alimentaire plus juste.

3. Les partenariats entreprises/associations

Nous allons nous concentrer sur l'approvisionnement de l'aide alimentaire par le biais des GMS. Comme nous l'avons montré, la crise du système d'aide européen et la lutte contre le gaspillage alimentaire ont contribué à créer un cadre favorable au développement des liens entre structures d'aide alimentaire et GMS. Le développement de la RSE depuis les années 1990 joue également sur le comportement de ces distributeurs, et notamment sur leur engagement dans des partenariats avec des organisations à but non lucratif. Il s'agit donc de comprendre de manière globale le cadre et le fonctionnement de ce type de partenariat, afin de pouvoir en tirer des enseignements sur notre contexte d'approvisionnement de l'aide alimentaire.

Origine des partenariats entreprises / associations

L'accroissement des collaborations avec les entreprises dans l'aide alimentaire participe d'un phénomène de grande ampleur. Il a été observé, ces quinze dernières années, une augmentation générale des collaborations entre privé lucratif et non-lucratif, ou « alliances sociales » (Berger et al., 1999 ; Austin, 2000 ; Rameau, 2012). D'une manière générale, ces nouvelles formes de collaboration se développent sous la double impulsion de la RSE d'un côté, et de la recherche de nouvelles sources de financement du côté des associations. En moyenne 49 % des ressources financières des associations employeuses en France sont d'origine publique⁴, et les associations font de plus en plus face à des besoins financiers, ce qui les pousse à repenser leurs modèles économiques, et à chercher de nouvelles sources de financements privés. Les entreprises quant à elles font face à un nouveau besoin de légitimité auprès des acteurs publics et de la société civile, qu'elles cherchent à travers des investissements dans des projets « responsables » socialement ou écologiquement. Mettre en place des partenariats entre entreprises et associations permet donc pour chaque partie prenante de répondre aux nouveaux enjeux qu'elles rencontrent.

Les pratiques de RSE ne sont cependant pas nouvelles, notamment sous la forme du mécénat, mis en pratique depuis de nombreuses années par les figures d'entrepreneurs philanthropes. Le mécénat consiste pour une entreprise à allouer des moyens financiers, matériels ou humains à des structures ou projets d'intérêt général, souvent via une fondation

⁴ Source : INSEE, Enquête Associations 2014

d'entreprise ou un fonds de dotation. Il est de plus en plus répandu en France, et la moitié des entreprises de plus de 250 salarié·es est aujourd'hui mécène, ainsi qu'un quart des petites et moyennes entreprises⁵.

Les partenariats classiques entre GMS et associations d'aide alimentaire relèvent du mécénat, avec des pratiques de dons en nature de la part des distributeurs, ou de collectes dans les magasins qui appellent à la participation des citoyen·nes. Le mécénat peut, selon nous, relever de ce que Jean-Louis Laville décrit comme une « solidarité philanthropique », soit une action responsable de la part des « mieux pourvus » pour soulager les « démunis » (Laville, 2010). Cette forme de solidarité, que ce soit entre individus comme entre organisations, est verticale et inégalitaire : « Elle se traduit par un mouvement non participatif et non réciprocaire d'individus ou d'institutions privées vers des bénéficiaires ciblés par leurs manques, créant ou entretenant une dépendance » (Blanc, 2013).

La notion de solidarité philanthropique permet de comprendre le rapport de domination ancré dans les partenariats entre associations d'aide alimentaire et grandes surfaces. Les GMS, via leurs dons, redistribuent des denrées vers les associations qui ne sont pas des partenaires mais des bénéficiaires, dépendantes de cette aide, et en situation de dette. Cette position empêche les associations de pouvoir influencer ou critiquer la nature de l'aide, notamment en termes de choix de produits, ou simplement de refus de certains produits jugés de trop mauvaise qualité. Pour aller plus loin, cette forme de solidarité légitime en quelque sorte les inégalités, via un perpétuel système où les plus riches donnent aux plus pauvres, sans questionner les racines de ces inégalités ou les moyens de les réduire.

Emergence de partenariats innovants

Les épiceries sociales et solidaires qui veulent précisément avoir le choix de leur approvisionnement, afin de promouvoir la santé et l'équilibre alimentaire, ont donc construit d'autres modèles de partenariats basés sur l'achat à bas coût, pour sortir de cette relation inégalitaire avec leurs fournisseurs, et pouvoir choisir autant que possible leurs produits. Laville oppose à la solidarité philanthropique une « solidarité démocratique », qui peut se diviser en deux aspects : d'une part, une forme de solidarité privée basée sur l'égalité et la réciprocité entre les parties prenantes, notamment développée dans des structures de l'ESS

⁵ Le labo de l'ESS, « Le mécénat pour développer les projets de l'ESS », mai 2017.

comme les coopératives ou les mutuelles ; d'autre part à une solidarité institutionnalisée, basée sur la redistribution organisée par l'Etat (Laville, 2010). Les épiceries sociales et solidaires associent majoritairement solidarités philanthropique et redistributive dans leurs relations partenariales. Pourtant, le développement de nouveaux partenariats avec des structures de l'ESS pourrait correspondre à l'intégration d'une solidarité démocratique.

Dans un cadre partenarial entre organisations, une solidarité basée sur la réciprocité correspondrait à des formes d'échanges de ressources où chaque partie prenante apporte à l'autre, dans le cadre par exemple de projets communs. Ces nouvelles formes partenariales sont catégorisées par l'observatoire du Rameau comme des « coopérations économiques » ou des « innovations sociétales »



« Construire ensemble » Guide du Rameau, 2014

Ce sont des formes de collaboration assez récentes, et qui tendent à se développer actuellement. Les entreprises passent progressivement d'une logique de subvention à une logique de co-construction vis-à-vis des associations. (Martinet, Payaud, 2008). L'idée sous-jacente est que plus le degré d'engagement des parties prenantes dans un projet commun est élevé, plus la création de valeur sociale serait également élevée (Austin, 2000 ; Rameau, 2012 ; Harris, 2012).

Néanmoins, les partenariats entreprises/associations sont particulièrement fragiles car ils rassemblent des acteurs hétérogènes sur le plan cognitif et institutionnel au sens où ils peuvent avoir des perceptions différentes de leurs missions et leurs compétences, des modes d'interactions spécifiques avec leur territoire (Helfrich et al., 2016). Les principaux points de conflits potentiels vont se situer autour de ces différences d'identité ou de valeurs fondamentales, que l'on peut diviser en quatre points clés :

- les objectifs (économiques ou sociaux) ;
- l'utilisation du profit ;

- le mode de gouvernance ;
- la responsabilité (vis-à-vis des actionnaires ou de la communauté) (Di Domenico et al., 2009).

Pour que deux structures aussi différentes puissent coopérer, il faut atteindre selon ces auteurs un « compromis politico-économique », ce qui signifie l'abandon de certaines valeurs par chacune des deux structures, au profit d'un socle de valeurs communes. Deux risques majeurs pèsent alors sur l'organisation à but non lucratif : un compromis déséquilibré, où le but et les valeurs de l'entreprise capitaliste dominent le « but commun », et un risque de perte de légitimité à travers cet abandon de valeurs. (Semenowicz, 2014). Le risque d'isomorphisme institutionnel étant très élevé pour les organisations à but non lucratif dans ce contexte (Huybrechts, Nicholls, 2013), certains auteurs préconisent qu'elles s'en tiennent aux formes de partenariats moins intégrées, de type collaborations philanthropiques (Herlin, 2015). Elles préservent ainsi leur légitimité, qui réside dans le respect de leurs valeurs sociales, trop fragiles face au poids de l'entreprise à but lucratif dans un éventuel « compromis ».

Innovations partenariale dans l'ESS

Depuis quelques années, des épiceries sociales et solidaires expérimentent des collaborations en circuit court, avec des producteurs ou des AMAP, qui sont des acteur·rices d'une part proches en termes de valeurs, et d'autre part des systèmes de solidarité basés sur la réciprocité et l'égalité. À Lyon, des épiceries sociales et solidaires ont créé un nouveau partenariat avec le réseau de distribution coopératif Biocoop. Il est intéressant de voir si ce partenariat peut être la marque d'un mouvement de recomposition de l'aide alimentaire, d'une solidarité philanthropique à une solidarité démocratique. Si ces deux types d'acteurs présentent des enjeux et des ressources distincts, et donc la possibilité de créer de la valeur sociale en collaborant, elles ont en théorie un socle de valeurs communes qui pourrait permettre de contourner les risques d'isomorphisme et de perte de valeurs. De plus, bien que l'entreprise Biocoop puisse, à première vue, être en position de domination par rapport aux associations, il semblerait que cette proximité de valeurs soit une première étape pour rétablir une forme d'égalité partenariale, en sortant de la charité. Les entreprises de l'ESS sont en effet des structures qui expérimentent des nouvelles formes de solidarité, y compris via des partenariats socialement innovants (Gardin, Jany-Catrice, 2016). Elles semblent avoir un rôle

clé à jouer dans la transformation de la consommation alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité (Artis et al., 2012 ; Helfrich et al., 2016).

L'innovation sociale, selon la loi sur l'ESS de 2014, se traduit par « le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;
- soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projets, ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale. »⁶

En se basant sur ces différents apports de la littérature en termes de solidarité et de partenariats entreprises/associations, nous allons tenter de voir en quoi le partenariat entre Biocoop et le GESRA peut être porteur d'une innovation sociale, d'une part en transformant les relations partenariales entreprises/associations dans l'aide alimentaire, d'autre part en tant que critique du système d'aide alimentaire actuel, au regard de la justice alimentaire.

⁶ Loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire

II. Analyse d'un partenariat innovant dans l'aide alimentaire : Biocoop et le GESRA

Ce travail s'appuie sur la récente mise en place d'un partenariat entre le distributeur coopératif Biocoop et le GESRA : le projet « Biovrac pour tous ». Cette collaboration à plusieurs niveaux a été initiée par le GESRA, dans un objectif de développement d'une offre de produits biologiques dans les épiceries adhérentes volontaires. Avec le soutien de Biocoop, l'objectif initial était de mettre en place des meubles ou bacs distributeurs de produits en vrac dans ces épiceries.

C'est un partenariat qui nous paraît socialement innovant, dans les pratiques mises en place et dans la relation entre l'entreprise et l'association qui y prennent part. Nous allons tenter de décrypter ces innovations partenariales, avant de voir comment elles se traduisent en termes de justice alimentaire.

1. Présentation du partenariat

Dans un premier temps, une présentation des acteurs permettra de comprendre comment s'est formé ce partenariat et comment il s'inscrit dans leurs activités respectives. Puis une présentation détaillée du projet depuis ses origines permettra d'en comprendre les principaux enjeux.

Le GESRA

Le Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires en Rhône-Alpes Auvergne est une association qui a pour objectif premier de « promouvoir, mettre en réseau, soutenir,



accompagner ou conduire toute action concourant à la gestion et au développement des épiceries sociales et solidaires de la région Auvergne Rhône-Alpes »⁷. Né en 2004 de la fédération de six épiceries de la région, le réseau comprend aujourd'hui une quarantaine d'épiceries. Parmi elles, une majorité d'épiceries sociales, qui s'adressent uniquement à un public en situation de précarité, et des épiceries sociales et solidaires, qui ont mis en place la mixité des publics.

Notre interlocutrice a été la salariée chargée de l'animation réseau et des approvisionnements, et référente du projet « Biovrac pour tous », Véronique Bouché. Elle est l'une des deux salarié·es permanent·es. L'association fonctionne également grâce à des services civiques et des bénévoles. Le conseil d'administration est quant à lui composé de représentant·es des épiceries adhérentes. Face au constat que la majorité des produits disponibles via les sources d'approvisionnement de l'aide alimentaire sont des produits industriels transformés, le GESRA s'est donné pour objectif de diversifier l'alimentation des publics en situation de précarité.



Les objectifs du GESRA (site internet du GESRA)

Le réseau met en place des partenariats d'approvisionnement avec des fournisseurs de produits biologiques, et fonctionne comme une centrale d'achat pour les épiceries adhérentes. Selon Véronique Bouché (V.B.), 90 % des entreprises partenaires sont aujourd'hui du secteur biologique. Actuellement, la majorité des produits viennent d'un fournisseur conventionnel, Yoplait, du fournisseur biologique Ekibio, via des achats en gros, et de la marque biologique Bjorg, via des dons. Le choix du bio comme garant de la qualité est lié en partie à la nécessité de trouver des volumes importants, et donc de s'adresser à de grosses entreprises.

L'introduction des produits bio permet de discuter des liens entre alimentation et santé en évoquant la possibilité de diversifier son alimentation et de, petit à petit, amener à un

⁷ <http://www.gesra.org/qui-sommes-nous/presentation>

changement de pratiques de consommation. Le travail de sensibilisation à l'alimentation de qualité se fait donc d'abord au niveau des épiceries, en leur proposant des produits, et en essayant de les accompagner à développer à leur tour une démarche de sensibilisation à l'alimentation de qualité auprès de leurs publics. De plus, la philosophie des structures du GESRA est de faire participer les bénéficiaires à la construction des actions de sensibilisation.

Dans cette optique, le projet « Biovrac pour tous » développé avec Biocoop est une opportunité d'approvisionnement en produits de qualité à bas coût via le vrac, qui est un support supplémentaire d'éducation à l'alimentation de qualité, et de transformation des comportements alimentaires. C'est l'un des gros projets du GESRA en cours, au même titre que « Maraîchages solidaires », qui vise à favoriser l'approvisionnement des épiceries sociales et/ou solidaires de la Drôme en produits frais et locaux.

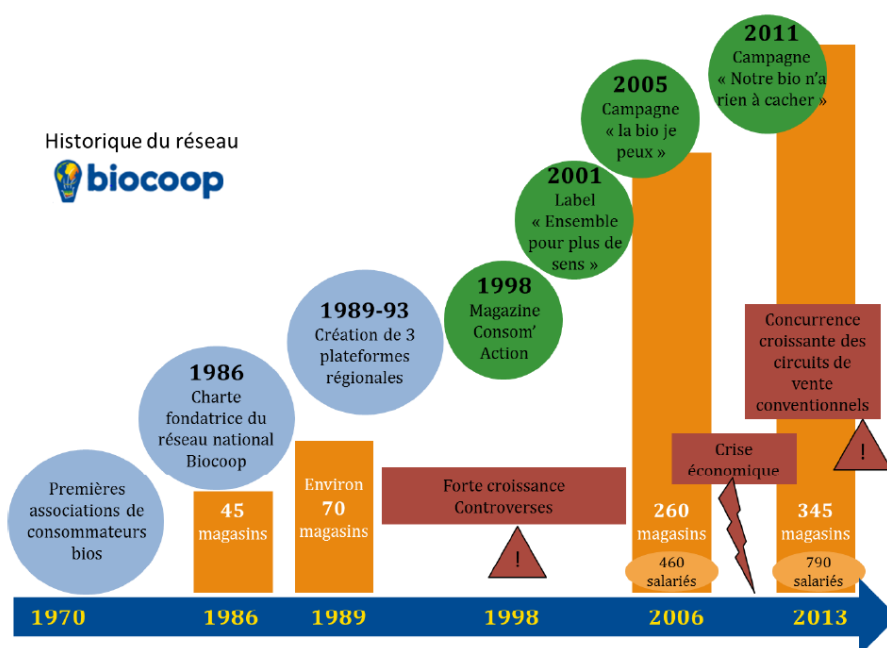
Biocoop



Biocoop est un réseau coopératif de distribution alimentaire biologique, 1^{er} distributeur de produits bio en France. Créé dans les années 1970 par la fédération de groupements d'achat militants, le réseau Biocoop regroupe aujourd'hui 345 magasins indépendants, un service national central appelé « Biocoop SA coop », ainsi que des plateformes régionales. La gouvernance se veut démocratique, et le CA se compose de quatre collègues : les magasins, les producteur·rices, les salarié·es et les consommateur·rices.

L'objectif premier affiché par Biocoop est le développement, à tous les niveaux, de l'alimentation biologique. Les magasins sont liés par une charte de valeur qui porte principalement sur la solidarité entre les parties prenantes, la qualité des produits et la transparence. Le fort développement commercial qu'a opéré Biocoop dans les années 1990 a nécessité de s'éloigner du militantisme originel, ce qui a été objet de nombreuses critiques (Lamine, 2015) et a interrogé la capacité pour une entreprise d'être concurrentielle sur le marché de l'alimentation sans « perdre son âme » (Pluvinage, 2016). Aujourd'hui, l'enseigne semble avoir trouvé un compromis équilibré entre efficacité économique et valeurs éthiques, notamment face à l'augmentation de la concurrence dans le secteur biologique. Bien que toujours perçue comme commerciale, au sens péjoratif du terme, par les structures associatives et citoyennes du secteur alimentaire, elle revêt au contraire la figure du militant

dans le champ de la grande distribution (Lamine, 2015).



Lamine C., *Biocoop Case study report*, 2014

La dernière campagne nationale « Notre bio n'a rien à cacher » témoigne d'une stratégie de différenciation par l'engagement militant, face à une offre de « bio low cost » grandissante et de plus en plus agressive. La précédente campagne, « La bio je peux », toujours en cours, vise quant à elle à favoriser l'accès pour toutes aux produits Biocoop, et à lutter contre l'association entre bio et prix élevé. Elle se traduit par une réduction des marges de la part des magasins et des producteur·rices sur certains produits de première nécessité. La « démocratisation du bio » est l'un des objectifs de Biocoop, dans le cadre du développement de la consommation biologique. Dans cette optique a été créé un fonds de dotation fin 2013, pour soutenir des projets de développement et de promotion de l'agriculture biologique, et de facilitation de l'accès à tous de la bio⁸. Le projet « Biovrac pour tous » a ainsi été l'un des premiers projets soutenus par le fonds de dotation. Dans un second temps, le projet s'est transposé au niveau local, via l'Association des Biocoop de la région lyonnaise, qui regroupe une dizaine de représentant·es des Biocoop de la métropole et de ses alentours.

⁸ Communiqué de presse de Biocoop collective « Biovrac pour tous », mars 2017

Le projet « Biovrac pour tous »

Le partenariat a été développé à l'origine pour installer des meubles ou des bacs distributeurs de vrac avec des produits bruts, des légumineuses notamment, dans huit épiceries sociales et/ou solidaires de la région lyonnaise. En 2015, Véronique Bouché a rencontré le président de Biocoop, Claude Gruffat, qui a voulu soutenir le projet. Les meubles ont alors été subventionnés directement par le fonds de dotation Biocoop, et installés en 2016. Les produits bios en vrac sont fournis par Biocoop Restauration, la structure de Biocoop qui développe une offre de restauration. Dans un second temps, des échanges avec les Biocoop lyonnaises ont eu lieu. Les salarié·es et les bénévoles des épiceries ont été formé·es à la gestion du vrac par les salarié·es et gérant·es des Biocoop. Puis une collecte solidaire a été organisée en mars 2017.

Grandes étapes du projet :

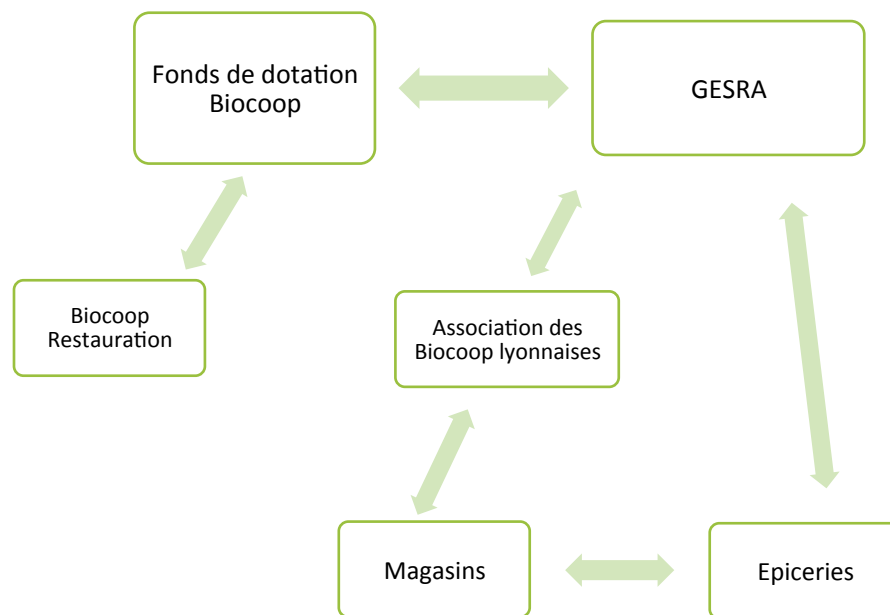
- 2016 : Installation des meubles ou bacs distributeurs de vrac dans huit épiceries sociales et solidaires, financée par le fonds de dotation et accompagnée par les salarié·es des Biocoop lyonnaises. Approvisionnement de produits bruts en vrac à moindre coût auprès de la plateforme de distribution de produits Biocoop Restauration
- 2016/2017 : Rédaction d'un livre de recettes de cuisine autour des légumineuses, qui sera publié en juillet et distribué dans les épiceries sociales et solidaires et dans les Biocoop. Il a été rédigé par un collectif composé de bénéficiaires, et de professionnelles de la nutrition.
- Mars 2017 : Organisation d'une collecte solidaire sur deux jours et dans 11 Biocoops participantes, pour obtenir des produits supplémentaires. En plus des produits collectés, les marges réalisées sur ces produits sont décomptées et reversées sous forme monétaire au GESRA, afin d'alimenter un fonds de soutien pour les épiceries en difficulté.

Le projet comprend donc plusieurs niveaux.

Premièrement, le GESRA, représenté par Véronique Bouché, est en lien avec la responsable du fonds de dotation de Biocoop. C'est à ce niveau qu'a été décidé le partenariat,

et que l'approvisionnement s'est mis en place, via la mise en relation entre le GESRA et Biocoop Restauration.

Deuxièmement, le GESRA est en relation régulière avec l'association des Biocoop lyonnaises. C'est à ce niveau qu'ont émergé des initiatives locales, comme la collecte. Enfin, certaines épiceries sont parrainées par la Biocoop la plus proche, via une convention tripartite avec le GESRA. C'est un niveau opérationnel, pour la mise en place du vrac mais aussi pour développer des actions bilatérales si le magasin et l'épicerie le souhaitent.



Relations entre parties prenantes de « Biovrac pour tous », source personnelle.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des grandes étapes permet une première lecture analytique du partenariat depuis ses débuts. Les retours sont pour le moment très positifs et les deux parties prenantes souhaitent poursuivre le partenariat pendant les prochaines années, ce qui en fait un sujet d'étude intéressant à suivre sur le long terme.

	2015	2016	2016/2017	2017
Processus	Lancement du partenariat	Installation des meubles ou bacs dans les épiceries	Rédaction d'un livre de recettes	Collecte solidaire
Acteurs / Actrices	GESRA Biocoop SA Fonds de dotation	GESRA Epiceries Responsables des magasins Biocoop Biocoop Restauration	Membres du GESRA, adhérent·es bénéficiaires de la Passerelle d'eau de Robec, nutritionnistes	GESRA Responsables et salariés des magasins Responsables et bénévoles des épiceries
Dispositifs	Mécénat financier : financement des meubles en vrac	Mécénat de compétence Partenariat commercial	Collectif de bénévoles	Collecte de denrées dans les Biocoop et rétrocession des marges
Motivations	Accessibilité à l'alimentation de qualité (biologique)	Avoir un support de produits biologiques et peu chers à proposer aux bénéficiaires et aux solidaires	Valoriser les bénéficiaires, créer un outil de sensibilisation aux produits bio en vrac	Faire une action locale, permettre l'introduction de produits bios emballés dans les épiceries
Mise en place		Chaque épicerie installe les bacs avec la présence d'une personne du GESRA et éventuellement du responsable de la Biocoop la plus proche qui devient « marraine ».	Les membres du collectif se réunissent une fois par mois pour proposer et valider ensemble des recettes à base de légumineuses.	Des bénévoles d'épiceries vont récolter des denrées auprès des consommateurs Biocoop, sur deux jours. Les salariés des Biocoop calculent le montant des marges qui sera reversé au GESRA

Source personnelle, selon la méthodologie FRUGAL

2. Méthodologie

D'une part, l'étude se compose d'une revue de littérature que nous avons présentée, sur les deux cadres théoriques que sont la justice alimentaire et les partenariats entreprises/associations, ainsi que sur les environnements respectifs du GESRA et de Biocoop.

D'autre part, elle implique un travail de terrain sous forme d'entretiens semi-directifs et d'observations participantes. Une dizaine de personnes impliquées dans le partenariat ont été interrogées tout au long du stage. Le guide d'entretien a été construit autour des caractéristiques du projet « Biovrac pour tous ».

Le tableau ci-dessous détaille les entretiens ayant été réalisés, et ceux qui, n'ayant pas pu être réalisés, permettront éventuellement dans le futur de compléter les informations récoltées :

	Enquêté·e	Date	Durée
Biocoop	Vincent Bourgeois Co-gérant de la Biocoop Bellecour, référent du projet	07/06/2017	28 min
	Victor Bergeroux Salarié Biocoop Bellecour	07/06/2017	13 min
	Carol Fouque Co-gérante Biocoop Villefranche	23/06/2017	55 min
	Théo Fochesato Salarié Biocoop Villefranche	23/06/2017	10 min
	Cédric Bertaux Gérant des Biocoop Saxe-Gambetta et Lumière, président de l'Association des Biocoop Lyonnaises	<i>A prévoir</i>	
	Dalila Habbas Responsable du fonds de dotation	<i>A prévoir</i>	
GESR	Véronique Bouché Chargée de développement GESRA, référente du projet	15/06/2017	85 min

	Lucile Courvoisier Coordinatrice de la Passerelle d'Eau de Robec, Lyon 1 et Villeurbanne	15/06/2017	44 min
	Lucile Monot Responsable de l'épicerie solidaire de Trévoux	04/07/2017	67 min
	Raphaël Cochet Responsable d'Epi Centre, Lyon 8	29/06/2017	40 min
	Maëlle Bastien Responsable d'EPI San Priot, Saint Priest	13/07/2017	54 min

Trois observations participantes ont été effectuées, lors de temps forts ou de réunions liées au projet. La participation à la collecte solidaire en tant que bénévole a permis de s'immerger dans cet événement et d'expérimenter les relations entre les bénévoles du GESRA et les salarié·es de Biocoop. Les deux autres événements qui ont simplement été observés ont également été riches d'informations.

Evénement	Lieu	Date	Déroulement
Collecte solidaire	Biocoop Saxe Gambetta, Lyon 7	31/03/2017	Information des clients et récupération des dons par les bénévoles du GESRA. Double passage en caisse par les salariés, pour faire le calcul des marges
Remise du chèque (rétrocession des marges)	Biocoop Porte des Alpes, Bron	11/05/2017	Evénement organisé dans une Biocoop, en présence des responsables du GESRA, de la plupart des gérant·es de Biocoop et des responsables d'épiceries.
Réunion du collectif de rédaction du livre de recettes	Locaux du GESRA, Villeurbanne	06/07/2017	Présentation par une nutritionniste de l'association ABC Diététique d'un projet de formation à l'animation d'ateliers sur l'alimentation, à destination des bénéficiaires membres du collectif. Témoignage de bénévoles de l'épicerie de Saint-Fons ayant suivi cette formation.

3. Innovations partenariales

Les entretiens visaient dans un premier temps à comprendre la manière dont a émergé le projet, son fonctionnement actuel en matière de logistique et de gouvernance, et son impact sur les deux parties prenantes. Sur la base de ces informations, nous allons essayer de caractériser son aspect innovant, en tant que partenariat entreprises/associations, et plus particulièrement dans l'aide alimentaire.

Nous allons ici commencer par définir le type de collaboration qui s'est mis en place, à l'aide des typologies présentes dans la littérature. À première vue, le partenariat relève du mécénat, mais paraît aller plus loin qu'une simple assistance de l'entreprise à l'association. Nous allons essayer de différencier ce partenariat d'un partenariat classique de l'aide alimentaire via ses spécificités, notamment en termes de forme de solidarité. À travers notre étude, les clefs de l'innovation portée par ce partenariat entreprise/association résident d'une part dans son ancrage local et d'autre part dans le partage de valeurs des deux structures.

Du mécénat à l'innovation sociétale

Comme abordé précédemment, les partenariats « classiques » entre les entreprises et les associations d'aide alimentaire relèvent du mécénat, soit majoritairement de dons en nature de la part d'enseignes de la grande distribution alimentaire, ou de mécénat logistique ou financier. Les pratiques varient, les plus courantes étant les dons d'invendus et les collectes. Ces dons sont généralement récoltés par les têtes de réseau que sont les quatre grosses structures de l'aide alimentaire, qui par la suite redistribuent les denrées aux associations locales. Les associations permettent aux enseignes de défiscaliser ces dons à hauteur de 60 %. Certaines associations développent aussi avec les enseignes de leur territoire un ramassage régulier des invendus. Le partenariat avec Biocoop s'inscrit à première vue dans une relation de mécénat, et est d'ailleurs défini comme tel par Véronique Bouché, et par Biocoop. Néanmoins, le détail de degré d'engagement au sein des pratiques de mécénat, selon la typologie du Rameau nous permet de voir que l'implication de Biocoop à plusieurs niveaux et sur le long terme témoigne au moins d'un « engagement actif ».

	Mécénat		Innovation sociétale		Coopération économique		Pratiques responsables		
Type de partenariat	Mécénat traditionnel	Engagement actif	Partage d'expertise	R&D sociétale	Modèle hybride	Offre commune	Alternative d'intérêt général	Audit des pratiques	Prestation de service
Définition	Soutien à l'association	Implication renforcée de l'entreprise dans le projet associatif	Échange de compétences	Innovation conjointe	« Joint venture sociale »	Création d'une offre commune de produits ou services	Évolution des pratiques de l'entreprise	Appui à la conduite du changement de l'entreprise	Prestation de l'association

« Guide – construire ensemble » Rameau, 2014

Pour aller plus loin, si le mécénat financier est une forme de soutien classique et courante, l'objet ici de l'action, à savoir le vrac, constitue une innovation dans les épiceries sociales et/ou solidaires. C'est une forme de produits développée habituellement dans les magasins biologiques, qui est ici transposée dans les épiceries. L'action commune de l'entreprise et du GESRA autour de ce projet semble pour nous, tendre vers « l'innovation sociétale », définie ainsi par le Rameau : « L'innovation sociétale consiste à développer des solutions novatrices qui répondent à des problématiques de territoires ou de populations fragiles. Elle correspond à des expérimentations qui jouent le rôle de recherche & développement de terrain. Ce type de solutions est souvent renforcé par la complémentarité entre l'association et l'entreprise. Ces innovations ont ensuite vocation à être déployées pour bénéficier au plus grand nombre. » (Rameau, 2014).

Il nous semble que le vrac a ici été mis en place comme une forme expérimentale d'alimentation de qualité et à faible coût, support d'une forte sensibilisation auprès des publics adhérents sur des questions de santé et d'équilibre alimentaire. Cette expérimentation, qui vise à répondre au problème social de malnutrition des publics en situation de précarité, et de mauvaise qualité des produits dans l'aide alimentaire, est rendue possible par la complémentarité du GESRA en tant que réseau de ces épiceries, et de Biocoop en tant qu'entreprise disposant d'une offre de qualité, et d'un savoir-faire spécifique dans la vente de produits biologiques et en vrac. Les frontières entre les formes de collaborations sont poreuses et leur délimitation n'est pas toujours stricte, c'est pourquoi il nous semble que le partenariat est à mi-chemin entre ces deux catégories, et a un potentiel innovant encore plus fortement mobilisable avec le temps.

Ce qui a rendu cette innovation possible est selon nous, dans un premier temps, la transposition du partenariat au niveau local. Le lien territorial entre les deux structures a permis un dépassement de la simple relation financière avec le fonds de dotation. D'autre part, le partage de valeurs communes semble jouer un rôle important, en ce qu'il facilite la création de ces liens non-financiers, la diversification des actions, et contourne les risques de dérive évoqués par la littérature sur les partenariats.

Du fonds de dotation à un projet territorialisé

L'implication locale du projet a permis de développer des relations plus fortes et de longue durée entre les parties prenantes. Ces relations se sont instaurées via la présence régulière de Véronique Bouché aux réunions de l'Association des Biocoop lyonnaises. D'une part, sa présence permet de relayer les avancées du projet dans les épiceries auprès des Biocoop, et d'autre part, elle permet l'émergence de nouveaux projets. La collecte en a été le premier exemple, et d'autres initiatives sont envisageables : « On verra s'il y a une sensibilité identique sur un sujet, et à ce moment là on déclenche une réunion collective, et on voit. » (Véronique B.)

L'installation des meubles, puis la collecte, ont également donné lieu à des rencontres, entre gérant·es de Biocoop et d'épiceries, qui se sont parfois pérennisées. Théoriquement, chaque Biocoop est marraine de l'épicerie la plus proche, via une convention tripartite entre la Biocoop, le GESRA et le fonds de dotation. Ces conventions créées pour accompagner les salarié·es et bénévoles du GESRA dans l'entretien du vrac et le choix des produits sont porteuses d'autres relations potentielles, plus ou moins formelles, entre les deux parties. Dans les faits, cela ne se concrétise pas systématiquement. Certains magasins n'ont aucune épicerie sur le même territoire, et certaines relations bilatérales n'ont jamais vraiment évolué. Seules deux épiceries que nous avons interrogées ont vraiment développé une relation forte avec leur Biocoop marraine, d'où peuvent émerger des projets tels que des collectes supplémentaires, l'intervention de salariés de Biocoop dans les épiceries pour animer des ateliers, ou autre. L'épicerie de Trévoux et la Biocoop de Villefranche-sur-Saône sont l'exemple type, car les responsables respectives avaient déjà tissé des liens de manière informelle avant le début du projet Biovrac. Ces liens étant fragiles, car basés sur des affinités personnelles, leur officialisation via une convention peut permettre de les pérenniser, et de montrer, aux autres parties prenantes, l'intérêt que peut avoir un tel rapprochement. Au-delà des liens formels que

peut apporter la convention, certains liens informels peuvent subsister, comme la participation volontaire de salarié·es de Biocoop aux activités des épicerie·s. Des salarié·es de la Biocoop Villeurbanne ont exprimé le désir de devenir adhérent·es de la Passerelle d'Eau de Robec à proximité. À Villefranche-sur-Saône, un salarié a rénové l'ancien parc informatique de la Biocoop pour le mettre à disposition de l'épicerie de Trévoux, suite à des discussions lors de la collecte. De plus, les client·es des Biocoop peuvent également s'investir dans les épicerie·s suite aux collectes, comme l'aborde les gérantes de l'épicerie de Trévoux et de la Biocoop Villefranche : « Je pense que les clients Biocoop sont beaucoup plus sensibles aux actions qu'on mène et à l'intérêt que ça peut porter » (Lucile M.) ; « On trouvait logique d'informer nos clients qui sont sensibles à ça et pouvaient aussi aller là-bas faire leurs courses » (Carole F.)

Concernant les autres épicerie·s, c'est plutôt par manque de temps ou d'information que de telles relations privilégiées ne se sont pas concrétisées sur d'autres territoires, plutôt que par refus ou désintérêt.

Au niveau plus large, le développement de partenariats locaux est une tendance qui se développe dans les épicerie·s sociales et/ou solidaires. Les « ramasses » dans les magasins de proximité de leur territoire peuvent être une forme locale de récupération d'invendus, lorsque la Banque alimentaire l'autorise. C'est une première forme de partenariat local qui permet la diversification de l'offre et notamment l'apport de produits frais. Mais au-delà de l'aspect pratique, le développement de partenariats locaux relève également d'un effort de proposition d'alimentation de meilleure qualité, au même titre que l'intégration des produits biologiques. Plusieurs épicerie·s complètent ainsi l'apport des banques alimentaires par des partenariats locaux avec des producteurs de leur région, notamment pour proposer des produits frais (fruits et légumes), qui manquent à la Banque alimentaire. Sur celles engagées dans le projet Biovrac, plusieurs ont notamment développé une offre de paniers de fruits et légumes, en essayant de l'adapter à leur public en baissant les prix et en permettant l'achat sans engagement de long terme.

Le GESRA privilégie de manière générale le régional, dans le choix de ses partenaires : « Biocoop est arrivé sur la fin parce qu'on a privilégié au départ le régional, et qu'on a beaucoup d'enseignes en région : La Vie claire, Satoriz, l'Eau vive... » (Véronique B.). S'approvisionner local n'est pour l'instant pas suffisant pour proposer une offre à toutes

les adhérentes, ce qu'explique Véronique Bouché quant aux choix de leurs partenaires fournisseurs : « Pour ce qui est produit local, on fait confiance aux épicerie pour créer leurs propres partenariats. A notre niveau, le local ne suffit pas pour alimenter l'ensemble du réseau, et c'est plus accessible aux épicerie pour faire des liens directs. Alors nous on est partis sur le bio. »

Le partenariat n'est donc pas tourné sur l'approvisionnement local des épicerie. Les liens qu'ils créent entre les partenaires sur le territoire lyonnais sont d'une autre nature que ceux qui peuvent se créer via les circuits courts, et la reconnexion entre producteur·trices et consommateur·trices (Chiffolleau, 2012). Cependant, ils reconnectent la distribution « solidaire » avec la distribution classique, via les salarié·es et consommateur·trices du GESRA d'une part et de Biocoop de l'autre.

S'il y a encore peu de partenariats locaux dans l'aide alimentaire, c'est un mode de collaboration très présent dans l'ESS, et notamment dans les filières alimentaires de l'ESS avec les circuits courts. Entre ces acteurs, les partenariats se nouent principalement sur un partage de valeurs et une vision partagée de la problématique et des solutions possibles. Petit à petit, les épicerie sociale et solidaire, et en premier lieu le GESRA, déplacent leurs stratégies partenariales d'une logique de quantité à une logique de qualité, et donc d'affinité. Elles deviennent ainsi parties prenantes d'une gouvernance alimentaire locale naissante. À Lyon, la métropole et la ville tentent effectivement de construire des stratégies alimentaires territorialisées, adaptées aux enjeux et spécificités de ce territoire.

D'une logique caritative à affinitaire

La nature des relations ainsi créées entre les parties prenantes au niveau local constitue une autre forme d'innovation partenariale de ce projet. Il nous semble que le fait de partager des valeurs communes, autour de l'alimentation de qualité d'une part mais aussi de certaines valeurs internes propres à l'ESS permet de sortir d'une relation de domination propre à la philanthropie.

Les partenariats traditionnels des épicerie avec la Banque alimentaire, et donc par extension les GMS, correspondent, selon nous, à une forme de « solidarité philanthropique » au sens de Laville. La notion de philanthropie renvoie à une forme de don « désintéressé », ou du moins n'attendant pas de retour, ce qui crée cette relation inégalitaire. Dans le cadre du

partenariat avec Biocoop, il n'y a pas à proprement parler de réciprocité pour construire une égalité, bien que chaque partie prenante trouve son compte dans le partenariat. Pour Biocoop, l'engagement dans le projet est une manière de montrer une application pratique des valeurs affichées par l'enseigne, en termes de solidarité. La recherche d'amélioration de son image auprès de ses salarié·es et ses client·es, est souvent le but de la RSE d'entreprise. Dans le cas de Biocoop, ce type d'action est un renforcement d'une image déjà largement positive, une concrétisation des valeurs et d'un militantisme affiché dans la charte et les statuts du réseau. « C'est l'un de nos seuls projets valeurs. [...] il y a quelque chose de plus durable, de plus impliquant qui se construit. » (Carole F.). « Ce que ça nous apporte c'est un partage, et c'est sortir un petit peu de notre cadre. [...] Ça permet de donner un autre sens à ce qu'on fait. » (Vincent B.).

Cette action est vue comme légitime par les acteurs du GESRA : « Ils avaient déjà eux en interne une volonté de démocratisation du bio. [...] Ça leur apporte la satisfaction d'aller jusqu'au bout de leur démarche » (Véronique B.) ; « Il y avait une vraie démarche de leur part, par rapport à l'éthique du projet qu'on soutenait, par rapport à d'autres collectes. » (Lucile C.) ; « Je pense qu'ils ont des vraies valeurs, ils ont l'air d'être bien engagés » (Raphaël C.).

La légitimité de Biocoop comme partenaire aux yeux du GESRA réside dans son engagement par valeurs, là où la « philanthropie » des GMS est vue plutôt comme une action par intérêt. En effet, l'idée de « vraie démarche » ou de « vraies valeurs » se construit en opposition aux enseignes jugées comme fausses, intéressées. La tension entre les deux types de pratiques se cristallise autour de la collecte, et la rétrocession des marges faites sur les produits collectés. Le fait que les enseignes habituellement récupèrent cette marge, et donc tirent un bénéfice de l'augmentation des ventes liée à la collecte, leur confère un intérêt économique contraire aux valeurs de solidarité censées être au cœur de l'acte du don. « Quand nous on fait 10 000 euros de marchandises en un weekend, ça fait 10 000 euros en plus pour eux. [...] Comme ça non seulement ils ne jettent pas, mais ils ne payent pas la destruction des produits et en plus ils se font des sous parce qu'on défiscalise leurs produits » (Lucile C.), « Ils tirent un gros bénéfice sur leurs clients, tout en récupérant l'image de 'on aide la Banque alimentaire' » (Raphaël C.). Loin d'être une forme de réciprocité, ce phénomène renforce le rapport de domination des entreprises, car les associations qui sont critiques de ces pratiques ne sont pas en mesure de faire entendre ces critiques, et d'essayer de transformer ces

pratiques. Elles subissent leur dépendance à des acteurs dont elles ne partagent pas les valeurs.

Le premier pas vers un rééquilibrage du rapport de force semble alors résider dans le partage de valeurs communes, qui permet la libre association des deux parties. Biocoop passe du statut de donateur à celui de partenaire, qui œuvre avec le GESRA dans un but commun, celui de l'accès pour tou-tes à l'alimentation biologique. Le passage d'une « solidarité philanthropique » (jugée ici comme une solidarité intéressée), à une « solidarité démocratique » s'amorce sur la base de ces valeurs communes, car chacune des parties prenantes obtient dans ce projet l'avancement de valeurs qu'elle soutient. C'est une première forme de réciprocité.

De plus, Véronique Bouché évoque une proximité de fonctionnement interne qui facilite les échanges : « La société Biocoop est un réseau coopératif. Le GESRA est un collectif d'épiceries. Nos gouvernances sont constituées de personnes impliquées dans les magasins ou épiceries. Nous nous sommes retrouvés sur des valeurs communes dans notre structuration mais aussi sur notre mode de fonctionnement via des actions co-construites, collectives et participatives ». La gouvernance démocratique, que les deux réseaux entendent mettre en place en interne, semble être l'un des facilitateurs du partenariat. En effet, les relations entre tous les membres de chacun des réseaux sont systématiquement définies comme « simples », « bonnes », « très bien »...

Selon la littérature sur les partenariats entreprises/associations que nous avons abordée, ce sont ces points habituellement divergents chez les deux types d'acteurs qui sont au cœur des déséquilibres potentiels : le mode de gouvernance (capitaliste⁹ ou démocratique), la lucrativité (limitée ou non), la finalité (sociale ou économique), la responsabilité (envers la communauté ou les actionnaires) (Di Domenico et al., 2009). Ici, La proximité de valeurs et de fonctionnement, liée au statut ESS des deux partenaires (coopératif et associatif) est donc l'une des clés de l'innovation sociale que le partenariat génère.

Pour résumer, le GESRA tente par ce type de collaboration passer d'une logique partenariale *caritative* à *affinitaire* (Artis et al., 2012), soit au choix du partenaire par affinité et non par dépendance. Il sort ainsi d'une solidarité philanthropique, pour aller vers une solidarité démocratique.

⁹ Au sens d'orientée vers les détenteurs de capital.

Le tableau ci-dessous reprend les différences identifiées entre deux formes partenariales, sur la base de la typologie des solidarités de Laville.

	Partenariat philanthropique	Partenariat démocratique
Relation entre les parties prenantes	Verticale	Horizontale
Territoire	Indifférent	Local
Choix du partenaire	Logique caritative	Logique affinitaire
Valeurs	Différentes	Communes
Type d'échanges	Dons	Réciprocité, échanges marchands, redistribution
Rapport au système	Maintien des inégalités	Dimension transformatrice

Source personnelle, adaptée de Laville (2010)

S'il paraît difficile d'atteindre une réelle horizontalité, au vu des disparités de moyens des parties prenantes, ce partenariat semble se situer quelque part sur un continuum entre ces deux formes partenariales, amorçant ainsi une transformation des partenariats dans l'aide alimentaire.

Si ce partenariat paraît alors « idéal » au regard du projet porté par le GESRA, il n'est cependant pas suffisant en termes de volume pour approvisionner les épiceries, et joue plutôt un rôle symbolique. Les épiceries les plus militantes, comme la Passerelle d'Eau de Robec, ont développé les capacités de se saisir de telles opportunités, mais la majorité des épiceries restent, à ce jour, dépendantes de la Banque alimentaire pour remplir leurs étagères. Pour autant, ce type de partenariat pourrait être développé et reproduit afin de, petit à petit, amorcer des transformations durables du système d'aide alimentaire.

Nous allons tenter de voir quel impact il peut avoir sur la mission d'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes, dans une perspective de justice alimentaire. L'effort de transformation des relations partenariales est le même que celui recherché avec les bénéficiaires : passer de relations caritatives à démocratiques et solidaires.

III. Vers une justice alimentaire ?

Il s'agit à présent de se centrer sur l'impact de « Biovrac pour tous » au sein des épiceries. L'une des missions principales du GESRA et des épiceries membres reste de permettre aux bénéficiaires de retrouver un pouvoir économique et des liens sociaux, via l'alimentation. Au même titre que le partenariat étudié, il s'agit de sortir d'un système caritatif où des bénéficiaires passifs reçoivent, en créant un système solidaire où les bénéficiaires participent et deviennent partenaires.

Nous verrons dans un premier temps l'impact qu'a eu le projet au sein des épiceries et auprès de leurs adhérent·es, en termes d'accessibilité à l'alimentation de qualité. À la lumière de la littérature sur la justice alimentaire, nous étudierons plus précisément l'aspect éducatif et démocratique, qui permet à ce type de projet de participer à une transformation du système alimentaire.

1. Traitement de l'accessibilité à l'alimentation de qualité

Bien que le projet soit récent, et qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions nettes, certains indicateurs montrent déjà l'impact qu'il peut avoir sur les épiceries qui y participent, et leurs adhérent·es. L'objectif du projet était de diversifier l'offre des épiceries via le vrac, et d'en faire un support de changement des comportements alimentaires. Nous allons revenir sur le choix du bio et du vrac avant de voir comment est traitée l'accessibilité à ces produits dans les épiceries.

Le choix du « biovrac »

Le développement d'une offre de produits biologiques en vrac par le GESRA pour les épiceries membres s'inscrit majoritairement dans l'aspect sanitaire et nutritionnel de la qualité alimentaire.

Ce projet répond à la mission du GESRA de promouvoir l'équilibre alimentaire. Il y a donc une domination de l'aspect nutritionnel et sanitaire. Avec un fort développement de la

demande en bio ces dernières années, le parti pris du GESRA est que les publics bénéficiaires devraient également avoir le droit d'accès à ces produits, notamment pour des raisons sanitaires. En effet, depuis quelques années, l'idée que la santé est directement liée à une alimentation de qualité s'est largement imposée dans le débat public et dans les consciences. Les études du CREDOC sur les tendances de consommation montrent à partir de 2007 un tournant dans la conception du « bien manger », qui passe de la notion de plaisir, de partage, ou de goût à celle d'équilibre et de santé. Selon l'Agence Bio, la consommation de produits bio est en constante évolution avec en 2016 près de 80 % de consommateurs réguliers pour 43 % en 2003¹⁰.

Au niveau du GESRA, une évolution se fait sentir dans les comportements des gérant·es d'épicerie par rapport à la qualité alimentaire. Le projet Biovrac est une perche tendue à celles qui veulent entrer dans une démarche active d'amélioration de leur offre. « On sent que ça bouge, et que ce n'est pas que lié à l'action du groupement, même si on communique beaucoup dessus, mais aussi lié à l'évolution de la société où les sujets d'alimentation concernent heureusement tout le monde. » (Véronique B.).

La Passerelle d'Eau de Robec de Lyon 1 est pionnière dans la région, et propose des produits bios depuis plus de 10 ans, ainsi que du vrac depuis quelques années. À l'origine, cette offre « de qualité » correspondait à l'ouverture à la mixité sociale, et à la nécessité d'avoir une offre à destination aussi des publics dits solidaires, car les dons et produits des banques alimentaires ne peuvent être vendus qu'à des personnes encadrées par les conseillères en économie sociale et familiale. La naissance du projet, à l'initiative du GESRA, a donc fortement été influencée par cette expérience. Les épicerie partenaires du projet « Biovrac pour tous », qui ont été identifiées en amont par le GESRA, s'inscrivent toutes dans une démarche de diversification de leur offre pour aller vers plus de qualité. L'objectif est donc, d'une part, de favoriser l'accès au bio pour les publics bénéficiaires, dans un souci de santé et d'équilibre alimentaire, et d'autre part, de proposer une offre aux publics solidaires, qui sont essentiels au projet de mixité des épicerie, ainsi qu'à leur équilibre économique. Selon Véronique Bouché, « les gens pensaient que, spontanément, c'est les solidaires qui allaient plus être consommateurs de ce type de produits. Et au bout de quelques années, avec une

¹⁰ Baromètre Agence Bio 2016

animation sur le projet et la société qui évolue sur l'alimentation, on s'est rendu compte que les produits étaient achetés en majorité par les bénéficiaires ».

Au-delà du projet, comme le GESRA développe de plus en plus de partenariats avec des distributeurs biologiques, le vrac peut être un point de départ pour les épicerie·es qui souhaitent augmenter leur offre bio, en la testant petit à petit auprès de leurs adhérent·es. Les produits récoltés via la collecte ont permis de donner suite à l'installation du vrac en proposant d'autres produits biologiques, très peu chers qui plus est.

Le rôle du GESRA se situe donc au premier niveau de l'accessibilité, en donnant accès aux épicerie·es qui elles-mêmes veulent donner à leurs adhérent·es accès à ces produits. Les épicerie·es, quant-à elles, sont libres de travailler sur les différents aspects de l'accessibilité, que nous allons détailler. La mission du GESRA et des épicerie·es est avant tout de travailler sur l'accessibilité financière aux produits de qualité, vu que l'offre s'adresse spécifiquement aux publics à faibles revenus. Néanmoins, il est essentiel de s'adapter également aux contraintes pratiques et socio-culturelles. Nous allons voir comment l'accessibilité est traitée sous ses différentes formes par le GESRA et les épicerie·es du projet Biovrac.

Accessibilité pratique et financière

En termes d'accessibilité, la principale idée sous-jacente au projet « Biovrac pour tous » est que les produits en vrac sont moins chers que les produits emballés. Les causes en sont l'absence d'emballage mais aussi le choix de la quantité achetée. Le vrac permet de prendre juste la quantité nécessaire à ses besoins, soit parfois moins que dans un paquet emballé. C'est donc une forme de produits de qualité plus accessible financièrement. De plus, c'est un moyen d'initier à la consommation de produits peu chers et intéressants d'un point de vue nutritionnel, qui peuvent remplacer d'autres produits plus onéreux. Les légumineuses, principalement les lentilles, les pois chiches ou les haricots secs, contiennent des protéines végétales permettant de remplacer en partie les protéines animales, et ainsi de rééquilibrer son budget alimentaire, car la viande et le poisson sont des produits onéreux. Ces arguments sont déjà développés en magasins biologiques, où le vrac est désormais presque systématiquement présent, voire dans des supermarchés conventionnels.

Les entretiens réalisés auprès de quatre épiceries membres du projet ont permis de mesurer quel impact l'installation du vrac avait eu auprès des publics. De manière générale, le GESRA donne des résultats positifs du projet. Il faut cependant noter que les résultats ne sont pas unanimes. L'impact de l'installation du vrac est variable en fonction des épiceries interrogées. Alors que deux d'entre elles voient leurs adhérent·es adopter ces nouveaux produits, les deux autres rencontrent de fortes réticences ou peu d'intérêt de la part de leurs adhérent·es.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences, à commencer par des facteurs financiers ou pratiques.

Le prix des produits proposés en vrac est une variable décisive dans l'adhésion à ces produits. Le principal frein au bio est qu'il est toujours considéré comme trop cher. Une incitation par le prix est donc une première étape pour casser les clichés et donner envie aux adhérent·es d'essayer ces nouveaux produits. Les épiceries qui mettent des produits bio au même prix que des produits de même nature mais non bio voient les adhérent·es se diriger de plus en plus vers le bio et progressivement adopter d'autres produits. Une étude plus approfondie sur les prix pratiqués sur le vrac et/ou le bio dans chaque épicerie pourrait permettre de comprendre à partir de quel seuil se débloquent les réticences liées au prix. De plus, le vrac nécessite de s'habituer à lire un prix au kilo plutôt qu'au détail. Un accompagnement est nécessaire pour s'habituer aux prix au kilo et pouvoir les comparer aux prix des autres produits dans le magasin. Cet accompagnement peut, par ailleurs, s'avérer essentiel pour la suite, car l'achat en vrac, et la lecture des prix au kilo de manière générale sont des astuces pour consommer une alimentation biologique à moindre coût également en magasins spécialisés. En effet, inciter les bénéficiaires à essayer le bio via des prix très bas peut entraîner une fausse idée des prix sur le marché pour les personnes qui par la suite voudront consommer bio hors de l'épicerie solidaire. C'est un point de réticence chez certain·es gérant·es d'épiceries, ou un point à aborder lors de la sensibilisation à la consommation de ces produits.

Différents aspects pratiques constituent également des enjeux importants de l'accessibilité à ces produits. L'organisation du magasin en est une. La place accordée aux bacs ou meubles dans l'épicerie influence leur visibilité et leur attractivité auprès des client·es. Mais ces produits appellent également à réfléchir sur l'organisation du magasin dans son ensemble, entre les produits destinés aux bénéficiaires et ceux destinés aux solidaires.

Certaines épiceries ont divisé les rayons, là où d'autres les mélangent. Une configuration où les produits sont mélangés facilite l'identification par tous les adhérent·es des produits bios et en vrac comme leur étant destinés. Le risque au contraire est que l'un des deux publics ait l'impression que ce produit ne s'adresse pas à lui. Ainsi, ces facteurs expliquent que ce soient majoritairement des adhérent·es bénéficiaires qui consomment le vrac et le bio dans les épiceries où ces produits sont au milieu des rayons qui leur sont destinés, et majoritairement des adhérent·es solidaires dans celles où ils sont dans des rayons séparés.

De plus, il nous semble que plus une épicerie propose des produits à double prix, pouvant être achetés par les deux types de public, plus le vrac sera adopté facilement par ces deux types de publics. Une étude suivant cette hypothèse, menée dans l'ensemble des épiceries participant à Biovrac, permettrait de la confirmer. Pour les épiceries qui n'ont pas de produits à double prix, le vrac permet de modifier éventuellement l'organisation du magasin, en mélangeant plus les produits, et en favorisant l'égalité des client·es face aux produits. C'est l'objectif de plusieurs gérant·es d'épiceries, « parce qu'on invite à la mixité mais il n'y a pas de mixité dans le magasin » (Lucile M.).

La nature des produits proposés en vrac varie également d'une épicerie à l'autre, et est un facteur à prendre en compte. Si l'un des objectifs du vrac est de sensibiliser aux légumineuses comme alternative aux protéines animales, toutes les épiceries n'en proposent pas pour autant. Le choix des produits proposés résulte chez certaines d'une consultation auprès de leurs adhérent·es, chez d'autres d'une consultation auprès des salarié·es de Biocoop. Une étude comparative de toutes les épiceries, recensant la nature et le succès des produits, permettrait de voir quelle influence a la nature des produits sur le succès rencontré, ainsi que l'impact de l'intégration des adhérent·es dans le choix des produits sur le succès qu'ils rencontrent.

Dans l'ensemble, les difficultés rencontrées par les épiceries pour faire adhérer leurs publics au vrac et aux produits biologiques témoignent de la nécessité d'un accompagnement au changement de comportements alimentaires. Des idées reçues sur le bio ou sur l'équilibre alimentaire, construites sur la base de diverses sources de socialisation, constituent des freins importants au changement de comportement alimentaire des publics visés par les épiceries sociales et solidaires. Travailler sur l'aspect socio-culturel de l'accessibilité est donc indispensable.

Accessibilité socio-culturelle

L'enjeu socio-culturel de l'accessibilité est de donner les informations clé aux bénéficiaires, permettant de contourner leurs idées reçues sur le bio, et de s'approprier ces produits. Au-delà du prix, certaines idées reçues constituent des freins majeurs à la consommation de produits biologiques : le goût, et l'association du bio à une certaine catégorie de population par exemple. Pour résumer, « ils se disent que c'est cher, que ce n'est pas pour eux, ce n'est pas bon » (Raphaël C.). Le travail de déconstruction des représentations se fait autant au niveau des épicerie·s et de leurs gérant·es, par le GESRA, qu'au niveau des bénéficiaires, par le personnel des épicerie·s.

Le projet Biovrac a été construit en prenant en compte l'aspect sensibilisation. Le livre de recettes qui sera publié prochainement a vocation à être un support d'animation d'ateliers de sensibilisation pour les épicerie·s. Le fait qu'il tourne autour des légumineuses est cependant une limite car toutes les épicerie·s ne proposent pas ces produits en vrac.

Dans les épicerie·s qui ont installé des meubles ou des bacs en vrac, le travail sur l'accessibilité socio-culturelle se fait de différentes manières. Toutes les épicerie·s ont mis en place une sensibilisation au vrac et/ou au bio. Il peut s'agir simplement d'informations en libre service, de discussions informelles, que d'ateliers participatifs divers. Celles que nous avons rencontrées ont toutes mis en place des ateliers d'information sur différents thèmes comme la nutrition, la santé, le bio, mais aussi le développement durable. Plusieurs d'entre elles animent également des ateliers cuisine visant à se familiariser avec les produits proposés en vrac.

Cependant, la majorité d'entre elles témoignent de difficultés à intéresser leurs adhérent·es et à provoquer un réel changement de comportement. La nature des dispositifs de sensibilisation peut être un facteur de leur efficacité, de même que leur fréquence, et leur diversité. Plus les actions sont fréquentes et variées, plus l'épicerie semble finir par voir leurs impacts sur les adhérent·es. En effet, les épicerie·s qui proposaient déjà des produits biologiques avant le projet Biovrac montrent qu'il est possible de déconstruire les représentations courantes des bénéficiaires vis-à-vis de ces produits. À la Passerelle d'Eau de Robec, le travail de sensibilisation a permis l'appropriation de ces produits par l'ensemble des publics, petit à petit. « Et la mise en place du vrac a été un moment charnière parce qu'on a dit aux gens : au kilo ça vous paraît cher mais vous pouvez aussi prendre ce dont vous avez vraiment besoin, les légumineuses peuvent remplacer votre apport en protéines, etc. Tout ça

s'est fait au cours d'ateliers, d'expositions... Et maintenant les gens prennent pas mal en vrac. De plus en plus. Ça devient quotidien. » (Lucile C.).

Les autres épiceries du réseau qui commencent à intégrer ces questions et à vouloir proposer ces produits rencontrent plus de difficultés : « Pendant un ou deux ans on pensait qu'il suffisait de proposer des choses. De mettre en place le système de panier, de le faire connaître, de le rendre accessible, en termes de prix et de disponibilité. Le vrac ça nous a pris beaucoup de temps de pouvoir le proposer et de le gérer comme il faut. Et on s'est rendu compte qu'il ne suffisait pas de le proposer, qu'il fallait que les gens soient convaincus. Ils ne sont pas habitués, pas intéressés, pas sensibilisés. » (Raphaël C.).

Permettre des échanges de conseils et bonnes pratiques entre épiceries paraît être une piste d'aide aux épiceries qui rencontrent le plus de difficultés. Les épiceries en difficulté font en effet remonter le manque de temps, de moyens, ou parfois d'idées pour sensibiliser efficacement leur public. Il semble qu'une sensibilisation efficace requiert une personne bénévole ou salarié-e dédiée à cela.

Le tableau ci-dessous résume les différents points clés de l'accessibilité traités par les épiceries sociales et solidaires dans le cadre de « Biovrac pour tous ».

Type d'accessibilité	Enjeux	Pistes d'action
Accessibilité pratique	Diffusion de l'information	Communiquer régulièrement sur le projet dans le magasin
	Visibilité des meubles	Rendre les meubles et les produits bios visibles pour tou·tes
	Organisation du magasin	Ne pas séparer les rayons pour les bénéficiaires et les solidaires
	Types de produits proposés	Définir avec les adhérent·es l'offre bio / en vrac
Accessibilité financière	Définition du prix des produits	Pratiquer des prix équivalents aux produits conventionnels
		Ne pas trop s'éloigner de la réalité du marché
Accessibilité socio-culturelle	Déconstruction des idées reçues	Informersur les qualités du bio et du vrac
		Animer des ateliers participatifs
		Récolter l'avis des adhérent·es

Pour l'heure, il est impossible de définir clairement quels comportements favorisent le succès du vrac, car chaque épicerie a ses spécificités qui influencent ces enjeux. Une étude plus approfondie et sur le long terme, auprès de toutes les épiceries partenaires et de leurs adhérent·es, permettrait de tirer des conclusions sur les pistes d'actions proposées.

La difficulté de dépasser différentes barrières symboliques ou psychologiques pousse à se poser la question du rôle qui est donné aux bénéficiaires dans ce travail sur l'accessibilité. L'intégration du bio dans les épiceries sociales et/ou solidaires ne relève-t-elle pas d'une autre forme de contrôle normatif sur leurs comportements alimentaires ? Comment casser des idées reçues sans les remplacer par d'autres, jugées plus favorables ? Comment requalifier les bénéficiaires en tant que consommateurs « éclairés » sans leur imposer ce qu'ils devraient aimer, ce qu'ils devraient choisir ? Toutes ces interrogations sont au cœur d'un travail sur l'éducation et la démocratie.

2. De la sensibilisation à la démocratie alimentaire

Si la qualité alimentaire revêt comme nous l'avons vu de nombreuses facettes, l'enjeu d'une sensibilisation à l'alimentation de qualité est d'apporter les clés aux consommateurs pour faire leurs propres choix alimentaires en connaissance de cause. Via de nouveaux systèmes agroalimentaires alternatifs, les consommateurs et consommatrices se réapproprient les choix liés à leur alimentation. Redonner le choix également aux publics éloignés de ces systèmes alternatifs est au cœur d'une transformation de l'aide alimentaire, d'un système caritatif à un système démocratique. Nous allons tenter de voir comment le projet Biovrac s'inscrit dans une telle transformation, et comment développer, autour de tels projets, une démarche éducative qui favorise l'empowerment et la démocratie alimentaire.

Une sensibilisation non-normative

Nous avons exposé le choix du bio et du vrac comme relevant principalement d'enjeux de santé et d'équilibre alimentaire. Néanmoins, si de nombreux rapports décrivent aujourd'hui les liens entre santé et alimentation, aucune définition du « bien manger » ne fait consensus.

Au contraire, les enjeux alimentaires sont en perpétuelle redéfinition, autour de la nécessité de manger ou non de la viande, de la dose de fruits et légumes nécessaire, des intolérances alimentaires qui se développent, etc.

Hochedez et Le Gall soulignent l'importance d'une réflexion non normative sur ce qu'est le « bien manger », permettant à chacun de s'approprier les enjeux actuels de l'alimentation, et d'adapter son alimentation en connaissance de cause. (Hochedez, Le Gall, 2016). Une telle réflexion doit prendre en compte les facteurs culturels et sociologiques qui construisent les comportements alimentaires, plutôt que de les balayer pour imposer un régime alimentaire à suivre, recréant des normes à la place de celles que l'on cherche à déconstruire.

Pour autant, le positionnement du GESRA est que les consommateur·rices des épiceries feraient le choix de ces produits une fois leurs idées reçues déconstruites. Ainsi, pour Véronique Bouché, si à première vue les adhérent·es d'épiceries ne semblent pas vouloir d'alimentation biologique, c'est non pas par choix mais par méconnaissance : « Si tu fais un sondage dans une épicerie où il n'y a pas de bio et que tu demandes s'ils veulent du bio, ils disent non. Par contre si tu mets un rayon en place où ils voient les produits et les prix, qui sont calés sur le conventionnel, voire moins chers, les produits qui partent, là c'est le bio. Le bio n'est pas spontanément plébiscité par les bénéficiaires, parce qu'ils ne s'imaginent pas qu'il peut être accessible. »

L'idée sous-jacente est qu'une fois informé·es sur les qualités du bio ou du local, les bénéficiaires préfèrent ces produits. Mais déconstruire leurs représentations nécessite de montrer l'exemple en proposant ces produits, avant qu'ils et elles n'en fassent la demande. Les épiceries qui parviennent à intéresser et faire participer leurs adhérent·es sur ces sujets témoignent alors de changements de comportements, une fois que les personnes ont accès à l'information. « On avait le choix de prendre des fruits et légumes avec Revivre, par exemple des pommes de Russie, moi je ne voulais pas mais j'ai fait un questionnaire pour demander ce qu'ils préféreraient, entre ça ou des produits locaux plus chers, et la grande majorité a voulu la production locale » (Lucile C.).

Si la majorité des épiceries récoltent régulièrement l'avis de ses leurs adhérent·es via des questionnaires, elles n'arrivent pas toujours à obtenir beaucoup de réponses, ni à amorcer une participation active de ces adhérent·es dans les décisions. L'enjeu est de réussir, en

parallèle d'une diversification de l'offre dans les épiceries, à faire participer les bénéficiaires à ces transformations et aux choix des fournisseurs et des produits. Deux axes sont ainsi à travailler dans une éducation à l'alimentation : un axe informatif, sur les connaissances du système et de ses inégalités, mais aussi un axe actif, sur l'apprentissage de compétences pour participer à la transformation de ce système.

Une démarche d'éducation positive

C'est l'un des objectifs des épiceries sociales et/ou solidaires de redonner à leurs adhérent·es un statut non pas de bénéficiaires, mais de consommateur·rices, acteur·rices de leurs choix. Dans le cas présent, passer d'un statut passif à actif nécessite d'avoir des outils pour devenir ce que l'on appelle désormais couramment dans les systèmes alimentaires alternatifs des « consomm'acteurs » ou « consomm'atrices ». Mais l'apprentissage de ces outils est délicat et demande beaucoup de précautions pour ne pas reproduire de relations de domination et de hiérarchie des normes. Il s'agit de favoriser un processus d'« empowerment » des publics.

La création du collectif de rédaction du livre de recettes, dans le cadre de « Biovrac pour tous », donne un exemple innovant de « re-qualification » des consommateurs, comme processus d'empowerment (Jaffe, Gertler, 2006), via l'accès à l'information d'une part et la participation à la création et à la diffusion de l'information d'autre part. En effet, le livre de recettes a été rédigé par un collectif composé de membres du GESRA et de la Passerelle d'Eau de Robec, d'adhérent·es bénéficiaires de cette épicerie, ainsi que d'une nutritionniste. À l'occasion de réunions mensuelles, les membres du collectif ont tou·tes proposé, fait goûter et soumis à approbation des recettes personnelles. Ainsi s'est construit le livre, enrichi notamment par les différentes traditions culinaires des membres, liées à leurs origines.

L'étape suivant la rédaction du livre est de s'en servir comme support pour animer des ateliers, autour de la cuisine des légumineuses par exemple. Pour cela, l'objectif est de former les bénéficiaires membres du collectif à présenter le livre et animer ces ateliers. Ces présentations se feraient dans un premier temps dans les épiceries du GESRA, mais pourraient également avoir lieu en dehors du réseau, dans des associations partenaires, ou encore dans les Biocoop. Pour cela, l'objectif est que les bénéficiaires du collectif participent à une formation qualifiante leur donnant les clés pour devenir formateur·rices à leur tour.

L'observation de la réunion destinée à valider ce projet de formation, avec une formatrice de l'association ABC Diététique, a été très enrichissante sur les clés d'une « éducation positive » en opposition à une éducation normative. L'enjeu d'une telle formation à l'équilibre alimentaire est de sortir de la relation sachant·e/ignorant·e qui non seulement transmet des normes mais est souvent culpabilisatrice pour les « ignorant·es ». Il s'agit au contraire de transmettre des connaissances de manière non culpabilisante, que les participant·es pourront s'approprier et enrichir de leurs expériences et cultures culinaires.

L'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) offre un exemple d'éducation positive à l'alimentation de qualité, via la valorisation des savoir-faire. Depuis 2014, elle implante des groupements d'achats de produits de qualité à bas prix dans des quartiers prioritaires de la métropole lyonnaise. En achetant ces produits en gros à leurs fournisseurs, biologiques et autant que possible à des producteur·trices de la région, et en bénéficiant de soutiens financiers, l'association peut les obtenir à bas prix, et les revendre ensuite à prix coûtant aux adhérent·es. Des activités ont été développées autour de ce projet, comme justement un livre de cuisine, qui recense des recettes traditionnelles d'une vingtaine d'adhérentes originaires de différents pays. Un concours de cuisine a également été organisé dans le quartier des Noirettes à Vaulx-en-Velin, en présence de chef·fes étoilé·es qui ont primé des adhérent·es du quartier. Cette association sensibilise donc à l'alimentation de qualité via ses groupements d'achat, tout en respectant et valorisant les savoir-faire et les préférences des habitant·es concerné·es.

Toutes ces démarches d'empowerment ou de « requalification » des bénéficiaires ont pour finalité une égalité de tou·tes dans l'accès à l'alimentation, mais aussi dans les processus de construction de nouveaux systèmes alimentaires, en d'autres termes, dans une gouvernance alimentaire. L'expérience du collectif du GESRA est un exemple parlant, mais reste limité à quelques bénéficiaires, qui sont de plus adhérent·es et administrateur·rices de l'épicerie la plus efficace dans l'intégration des bénéficiaires aux activités de l'épicerie. Les difficultés rencontrées par les épicerie à sensibiliser leurs publics sont représentatives de la difficulté à construire des processus démocratiques dans un système d'aide alimentaire.

Vers une démocratie alimentaire ?

Avoir le choix de son alimentation ne relève donc pas seulement d'un accès, mais d'une *capacité d'accès*, qui se travaille via l'information, l'éducation mais également des processus démocratiques intégrant les populations exclues de choix alimentaires. Des espaces comme ceux créés petit à petit par des structures sociales ou des initiatives citoyennes qui se saisissent des inégalités d'accès à l'alimentation peuvent constituer des espaces de gouvernance alimentaire, où les membres se réapproprient collectivement et horizontalement les choix alimentaires comme des choix politiques.

Les recherches sur cette notion de démocratie alimentaire sont particulièrement développées aux Etats-Unis, où les systèmes agroalimentaires alternatifs se développent face aux enjeux abordés précédemment tels que les « déserts alimentaires ». Ces travaux tentent de mettre en lumière la capacité des systèmes agroalimentaires alternatifs à recréer de la démocratie et du pouvoir citoyen au sein des systèmes alimentaires, via la relocalisation (Deverre, Lamine, 2010). Via les apprentissages que mettent en place ces initiatives participatives, que ce soit des jardins partagés, des AMAP, des ateliers cuisine, les participantes réapprennent les clés de la démocratie elle-même, deviennent ce que certaines auteur·rices appellent des « citoyen·nes alimentaires » (Levkoe, 2006).

L'aspect local est primordial car c'est via les processus de relocalisation que peuvent se construire ces espaces de gouvernance liés aux enjeux de leur territoire. Ainsi, il est possible de penser que les réseaux d'épiceries sociales et solidaires tendent à devenir de tels espaces. L'alimentation y est déjà le support d'une réintégration sociale et économique de personnes en situation d'exclusion, et en se rapprochant des enjeux alimentaires des systèmes alternatifs, elle peut également y devenir le support d'une réintégration démocratique.

Néanmoins, les enjeux de démocratie ne sont pas les mêmes auprès de publics déjà fragilisés économiquement et socialement. De fait, l'une des limites des processus de démocratie locale est d'appréhender l'espace local comme intrinsèquement égalitaire, non-sujet aux rapports de force et inégalités contre lesquelles ses acteur·rices s'attaquent au niveau national (Deverre, Lamine, 2010). Selon Dominique Paturel, c'est justement l'articulation entre les problématiques de reprise en main des enjeux de l'alimentation par des citoyen·nes actifs, et les problématiques de ceux et celles qui subissent le plus le fait de n'avoir aucun

contrôle sur leur alimentation, qui donne sa force au concept de démocratie alimentaire (Paturel, Carimentrand, 2016). C'est ici que prend également son sens la notion de justice alimentaire, comme application au champ de l'alimentation des principes de la justice sociale. La tension entre redistribution équitable d'une part, et reconnaissance des appartenances différentes d'autre part, est à l'œuvre dans l'action des épiceries sociales et solidaires qui tentent de favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·tes. L'enjeu de la justice alimentaire est de donner accès à des produits de qualité à ces publics identifiés comme précaires, en reconnaissant leurs préférences et leurs choix comme légitimes, et en les reconnaissant comme partenaires plutôt que bénéficiaires dans la conduite de ces projets. Des exemples comme VRAC, ou comme le projet Biovrac montrent qu'un tel idéal de justice alimentaire, basé sur l'équité et la démocratie est loin d'être atteint. Pour autant, des initiatives locales qui valorisent ces publics, comme les collectifs de rédaction de livre de recettes, les ateliers ou concours de cuisine, les formations, sont autant de pistes de création d'une gouvernance alimentaire locale, collective et démocratique.

Tous ces enjeux bouleversent les normes et les codes de l'aide alimentaire. Nous allons tenter de voir, pour terminer, quelle perspective de transformation systémique de l'aide alimentaire ces projets novateurs portent en eux, et quel rôle ils jouent dans une recomposition des systèmes alimentaires.

3. Dimension transformatrice du système

La floraison de nombreuses actions en faveur de l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes, à la fois au sein des épicerie·s sociales et/ou solidaires, et émanant d'initiatives citoyennes, montre que les enjeux alimentaires actuels entraînent une recomposition d'anciennes problématiques. Les frontières entre enjeux sociaux (quantitatifs) et citoyens (qualitatifs) se brouillent, entraînant une transformation des structures porteuses de ces différents enjeux, et un accroissement des échanges entre ces deux mondes. Toujours en gardant le projet Biovrac comme référence, mais en s'appuyant également sur des initiatives similaires, nous entendons montrer que ces innovations sont porteuses de transformations structurelles de l'aide alimentaire, et qu'elles influencent également le développement de systèmes agroalimentaires alternatifs.

Renouvellement de la mission des épicerie·s sociales et solidaires

Tout d'abord, nous avons abordé le fait qu'un projet comme Biovrac a un retentissement fort sur son environnement direct et élargi. « Au niveau des épicerie·s, il y en a qui étaient très éloignées du sujet bio et qui commencent à tendre l'oreille, voire faire quelques tests, ou d'autres qui se réapproprient le projet en local, avec leurs partenaires » (Véronique B.). En région Rhône-Alpes, le réseau du GESRA comprend une cinquantaine d'épicerie·s sociales et/ou solidaires, chacune ancrée (plus ou moins) dans ses propres réseaux associatifs locaux. La mise en place de partenariats comme Biovrac, même à une aussi petite échelle qu'une dizaine d'épicerie·s, fait office d'exemple et s'étend petit à petit. Depuis le lancement de « Biovrac pour tous » en 2015, plusieurs épicerie·s de la région lyonnaise et ses alentours ont rejoint le projet, et d'autres ont émis le souhait d'en faire partie.

Le projet s'étend également en dehors de la région, via le réseau national des épicerie·s sociales et solidaires, et le réseau Biocoop. Ainsi, un projet d'essaimage est déjà en cours dans la région parisienne, où se sont rendu·es ensemble le président de l'Association des Biocoops lyonnaises et Véronique Bouché du GESRA, afin d'accompagner la mise en place du projet là bas. Et d'autres épicerie·s ou Biocoop ont déjà exprimé leur désir de se réapproprier le projet. Le fait que les deux structures soient des réseaux comportant des

antennes locales, permet un essaimage par réappropriation et adaptation du projet aux acteur·rices et enjeux de différents territoires.

Au-delà des épiceries sociales et/ou solidaires, la visibilité du projet, notamment via l'essaimage, peut avoir un impact sur les autres associations d'aide alimentaire : « Si notre projet est remarqué, peut-être que les grosses associations qui s'occupent de l'aide alimentaire caritative sous forme de colis, vont commencer à se soucier de l'alimentation distribuée. » (Véronique B.). La création des épiceries sociales et solidaires dans les années 1990 correspondait à une opposition au fonctionnement de l'aide alimentaire, où aucun contrôle n'était fait sur les produits qui y circulent, et où leur qualité est parfois déplorable. Un projet comme celui-ci, qui s'inscrit dans une tendance grandissante à favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·tes, permet de faire entrer la problématique de la qualité dans les réseaux classiques d'aide alimentaire.

Il impacte ainsi les acteurs associatifs, tel que les banques alimentaires. Il est intéressant de voir que la banque alimentaire du Rhône conduit actuellement des projets de diversification de l'offre, notamment en fruits et légumes, et via des sources d'approvisionnement plus locales (dispositif ProxiDon¹¹).

Par ailleurs, les actions du GESRA permettent aux épiceries de contourner le monopole des approvisionnements détenus par les banques alimentaires. En effet, plusieurs évoquent la contrainte de devoir déclarer à la Banque alimentaire les autres partenariats, avec des commerces notamment, qu'elles pourraient avoir, afin d'obtenir (ou de se voir refuser) l'autorisation. Leur dépendance à la Banque alimentaire, pour s'assurer une quantité suffisante de produits, empêche la diversification de leur offre. Le tissage de liens de proximité avec des distributeur·rices ou producteur·rices de leur territoire, est pourtant essentiel à une amélioration de la qualité de leur offre. Si le GESRA constitue une alternative « autorisée », via son rôle de centrale d'achat, « plus on a de partenaires différents, mieux c'est », selon la coordinatrice de la Passerelle d'Eau de Robec de Villeurbanne.

D'autre part, le projet peut avoir un impact sur les GMS. La critique de leur comportement utilitariste ne peut être exprimée de front par des épiceries qui, malgré leurs

¹¹ ProxiDon est une plateforme internet développée par la Banque alimentaire du Rhône qui permet aux commerces alimentaires de proximité de faire don de leurs surplus et de leurs invendus aux associations d'aide alimentaires situées aux alentours. Pour en savoir plus : <http://www.proxidon.fr>

engagements, restent dépendantes de l'agroalimentaire conventionnel. Mais l'exemple de la collecte solidaire faite avec Biocoop est un message fort, qui peut « faire bouger les lignes sur les collectes alimentaires » (Lucile C.). Ainsi, après la collecte, une grande plateforme de distribution biologique a fait un don au GESRA, et si d'autres distributeur·rices commencent à reverser une partie ou la totalité de la marge faite sur les collectes, ce qui n'est pour l'instant jamais le cas, cette pratique pourrait devenir petit à petit la norme.

Transformation systémique de l'aide alimentaire

L'intégration de la qualité dans l'aide alimentaire impose de manière générale de repenser le fonctionnement du système dans son ensemble. L'approvisionnement de l'aide alimentaire par les GMS étant aujourd'hui fondamentalement lié au gaspillage massif qu'engendre la grande distribution, il est nécessaire de repenser le rôle des grandes surfaces en prenant en compte la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, bien que le don d'invendus soit l'une des formes de « lutte contre le gaspillage », la tendance est aussi à la réduction des pertes et des invendus par d'autres moyens (Inra, 2016). De plus, les partenaires de l'ESS comme Biocoop, qui pourraient se généraliser en tant que source d'approvisionnement de qualité pour les épiceries sociales et solidaires, sont justement des structures actives dans la lutte contre le gaspillage, et n'ont que très peu d'invendus. Leur contribution ne peut se faire que via des dons de produits encore vendables, ou via des collectes. À ce jour, ce type de contribution n'est pas suffisant pour approvisionner les épiceries, et il est possible de se demander dans quelle mesure la généralisation de ces pratiques pourrait réduire la dépendance du système au gaspillage alimentaire.

Certaines pistes de réponses commencent à être explorées, comme en témoigne le projet Uniterres conduit au niveau de l'ANDES. Ce projet vise à reconnecter des producteur·rices en difficultés avec les épiceries sociales et solidaires pour, via un système subventionné, approvisionner en fruits et légumes ces épiceries et amorcer une réduction des inégalités à la fois au niveau des producteur·rices précaires et des consommateur·rices précaires (Paturel, 2013).

En Bretagne, le projet SOLALTER a recensé tous les dispositifs de solidarité alimentaire, afin de voir par quels processus il était possible de reconnecter aide alimentaire et circuits courts. L'étude de certaines initiatives s'est focalisée des aspects précis tels que la

variété des produits et la proportion de produits locaux, la variété des acteurs impliqués, l'ancrage de l'initiative, le degré d'autonomie à l'égard des soutiens publics, le degré de participation économique des bénéficiaires et le degré d'inclusion sociale des bénéficiaires. Le travail réalisé dans le cadre du projet SOLALTER montre, malgré toutes les barrières qui subsistent, une perspective d'amélioration conjointe des habitudes alimentaires des consommateur·rices et du soutien à l'agriculture paysanne locale. De plus, les initiatives de solidarité alimentaire se multiplient et se diversifient, ce qui empêche de penser un modèle à suivre : « Nombre d'entre elles passent actuellement les frontières entre circuits courts et circuits longs, entre don alimentaire et inclusion sociale, entre aide alimentaire subventionnée et initiatives citoyennes spontanées, entre bénévoles et bénéficiaires » (Darrot, Noel, 2016).

En effet, la multiplication des initiatives en faveur de l'accessibilité à l'alimentation de qualité crée un brouillage d'anciennes frontières et catégories liées à l'alimentation. Les structures sociales évoluent et se transforment. En se rapprochant de plus en plus de partenaires locaux et de l'ESS, et en s'inscrivant de plus en plus dans ces systèmes alimentaires alternatifs, elles impactent également leur développement.

Influence sur les systèmes agroalimentaires alternatifs

Penser des systèmes agroalimentaires alternatifs nécessite de croiser les enjeux de qualité, d'accessibilité et de démocratie, afin de ne pas recréer les segmentations et les inégalités dénoncées dans le système conventionnel. Nous avons beaucoup discuté de l'enjeu de l'intégration de la qualité dans les structures à caractère social d'aide alimentaire, mais de la même manière, une vraie transformation du système alimentaire, dans une perspective de justice alimentaire, nécessite d'intégrer des mesures d'accessibilité dans les structures alternatives.

L'exemple du GESRA est parlant, car cet acteur est ancré dans les réseaux alimentaires alternatifs locaux, comme le Bol. Pôle de coopération autour de l'alimentation, le Bol regroupe une vingtaine de structures associatives impliquées dans l'alimentation de qualité, durable et écologique. La diversité des acteur·rices qui en font partie permet d'aborder collectivement un large panel d'enjeux liés à l'alimentation. On y trouve des structures de paniers, des épiceries, des jardins partagés, des associations de sensibilisation, et

autres. La place du GESRA dans un tel collectif favorise la prise en compte des enjeux d'accessibilité au sein de ces structures, qui sont les moteurs du développement d'un système alimentaire alternatif local.

Certains échanges avec des dispositifs de circuits courts ont ainsi pu émerger, comme une collaboration entre l'une des épicerie du GESRA et l'association Croc'Ethic pour proposer des paniers de légumes locaux adaptés aux bénéficiaires de l'épicerie. Tout le fonctionnement du système a été repensé, notamment en termes de prix, de mode de paiement et de temps de distribution. Les associations comme celles qui distribuent des paniers développent également des dispositifs d'accessibilité en interne. Des initiatives à la croisée entre aide alimentaire et alimentation alternative sont aussi présentes au Bol, comme l'association Légum'au logis, développée à l'initiative d'un bailleur social dans un quartier prioritaire de Vaulx-en-Velin, qui propose des paniers de fruits et légumes à bas coût et des animations autour de l'alimentation. Chaque type de structure bénéficie ainsi des savoirs, expériences et outils des autres, en lien avec leur mission. Réussir à faire bénéficier au mieux toutes ces structures d'un tel travail collectif prend du temps, et le Bol est une structure récente, qui jusqu'à cette année ne comportait pas de salarié-e propre mais était uniquement animée par les salarié-es de ses associations membres. Cependant, ce pôle de coopération offre un exemple de gouvernance alimentaire locale et démocratique, remettant en question le fonctionnement du système alimentaire, et développant petit à petit un système alimentaire plus juste, intégrant à la fois les associations sociales et citoyennes. L'enjeu est de combiner les objectifs et problématiques des différentes structures qui sont parfois encore contradictoires, « sans sélectionner les bénéficiaires d'une part, et sans marginaliser les nouvelles dynamiques d'autre part. » (Artis et al., 2012).

Si on observe ainsi la construction d'espaces coopératifs et démocratiques autour de l'alimentation, le développement d'une gouvernance alimentaire territorialisée nécessite d'allier aux efforts associatifs la collaboration des pouvoirs publics. La ville de Lyon tente actuellement d'initier des dynamiques collectives entre acteurs institutionnels et acteurs privés autour de ces questions. À la suite de sa participation au projet européen URBACT pendant trois ans, la ville de Lyon a mis en place en 2016 un conseil de l'alimentation durable (CLAD) qui regroupe essentiellement une vingtaine d'acteur-rices de l'ESS, des services municipaux et des chercheurs et chercheuses concernés par les enjeux de la gouvernance alimentaire territoriale. La création du CLAD a vocation à pousser plus loin les actions

collectives et à mieux les coordonner pour développer une politique alimentaire locale cohérente. La Métropole de Lyon travaille également au développement d'un système alimentaire territorialisé. Les acteur·rices privé·es et public·ques doivent prendre part de manière égalitaire et collective à ces nouveaux espaces de gouvernance, afin d'actionner les leviers de développement d'un système alimentaire local plus juste. Pour engendrer de réelles dynamiques, il sera nécessaire d'investir suffisamment de moyens et d'efforts dans ces dispositifs naissants.

Conclusion

Nous avons donc tenté de montrer dans quelle mesure le projet « Biovrac pour tous » était un exemple de dépassement du système d'assistance alimentaire, vers une justice alimentaire. Pour cela, nous avons décrypté les enjeux que recouvre l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes, et comment leur répondre dans une perspective de justice alimentaire.

Concilier qualité, accessibilité et égalité nécessite de fortes transformations, qui traversent les acteur·rices de l'aide alimentaire et leurs membres. D'après l'étude que nous avons menée, ces transformations sont visibles à plusieurs niveaux.

Les épiceries sociales et solidaires développent de nouveaux partenariats en se rapprochant de l'ESS pour adapter leur offre à ces nouveaux objectifs. Le projet Biovrac témoigne d'un décalage progressif de ce pan de l'aide alimentaire d'un système caritatif vers un système de solidarité basé sur l'échange, le territoire et l'affinité. Les parties prenantes que sont Biocoop et le GESRA quittent progressivement leurs statuts respectifs de donateur et bénéficiaire pour devenir partenaires.

En interne, l'enjeu est également de permettre aux publics des épiceries sociales et solidaires de passer d'un statut passif de bénéficiaires à un statut actif de « citoyen·nes alimentaires ». Favoriser l'accessibilité à l'alimentation de qualité nécessite alors d'agir aux racines des inégalités qui sous-tendent cette problématique. L'alimentation sert de support à l'empowerment et à la requalification de consommateur·rices exclu·es, qui petit à petit se réapproprient leurs choix alimentaires. Ces processus sont essentiels à la construction d'espaces de gouvernance alimentaire locale démocratique, qui ne reproduisent pas les mécanismes de domination et d'inégalité du système conventionnel.

Si le projet « Biovrac pour tous » s'inscrit bien dans un mouvement profond de modification de l'aide alimentaire, et d'une amélioration de l'accessibilité à l'alimentation de qualité, beaucoup d'obstacles restent majeurs dans la lutte pour une justice alimentaire. Les projets de ce type restent forts symboliquement mais ne touchent que peu de publics, et pas les plus précaires. De plus, la réappropriation des choix via la démocratie est un enjeu encore peu reconnu dans cette lutte, le premier enjeu étant encore celui de l'approvisionnement en produits de qualité.

Le foisonnement des initiatives pour l'accessibilité à l'alimentation de qualité, qui entraîne parfois un brouillage des frontières entre action sociale et citoyenne, témoigne d'une recomposition d'un système alimentaire, chaque structure s'inspirant des expériences et ressources des autres. Néanmoins, ces nouveaux échanges et accroissements de solidarités de type démocratiques sont porteurs d'un risque de perte progressive d'une solidarité institutionnalisée. Il est nécessaire que les collectivités restent impliquées dans l'aide alimentaire et qu'elles s'approprient les nouveaux enjeux alimentaires, dans une perspective de développement de systèmes alimentaires territorialisés.

Bibliographie

AMORCE, 2015, *Les invendus alimentaires sur deux territoires : gisement et gestion actuelle*, pour le compte de l'ADEME.

ARTIS A. *et al.*, 2012, « L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société », *RIUESS 2012, Nancy*.

AUBRY C. et CHIFFOLEAU Y., 2009, « Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles », *Innovations Agronomiques*, 5, p. 53-67.

AUSTIN J.E., 2000, « Strategic Collaboration Between Nonprofits and Businesses », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 29, 1, p. 69-97.

BERGER I.E. *et al.*, 1999, « Social Alliances: Company/Nonprofit Collaboration », *Social Marketing Quarterly*, 5, 3, p. 48-53.

BLANC J., 2013, « Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi : un essai de typologie », dans HILLENKAMP I., LAVILLE J.-L., *Socioéconomie et démocratie*, ERES, p. 241.

BOCQUIER A. *et al.*, 2010, *L'insécurité alimentaire pour des raisons financières en France*, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

CAILLAVET F. *et al.*, 2005, « L'alimentation des populations défavorisées en France: synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel », *Les travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale*, 2006, p. 279-322.

CHIFFOLEAU Y., 2012, « Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », *Économie rurale*, 332, p. 88-101.

CHIFFOLEAU Y. et PATUREL D., 2016, « Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale », *Innovations*, 50, p. 191-210.

CREDOC, 2016, *Consommation et modes de vie*.

CUMMINS S. et MACINTYRE S., 2002, « A Systematic Study of an Urban Foodscape: The Price and Availability of Food in Greater Glasgow », *Urban Studies*.

DARMON N. *et al.*, 2008, « Enquête auprès des associations d'aide alimentaire (E3A) : mode de fonctionnement des structures et valeur nutritionnelle des colis et repas distribués », *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, 43, 5, p. 243-250.

DARMON N. et DREWNOWSKI A., 2008, « Does social class predict diet quality? », *The American Journal of Clinical Nutrition*, 87, 5, p. 1107-1117.

DARROT C. et NOEL J., 2016, « Des systèmes alimentaires relocalisés plus durables : vers un accès à une alimentation de qualité pour tous. », *RIODD 2016, Saint Etienne*.

- DEVERRE C. et LAMINE C., 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, 317, p. 57-73.
- DI DOMENICO M. *et al.*, 2009, « The Dialectic of Social Exchange: Theorizing Corporate—Social Enterprise Collaboration », *Organization Studies*, 30, 8, p. 887-907.
- DUBUISSON-QUELLIER S., 2009, *La consommation engagée*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll.« Contester », n° 5, 143 p.
- ELMES M.B., 2016, « Economic Inequality, Food Insecurity, and the Erosion of Equality of Capabilities in the United States », *Business & Society*.
- FRASER N., 06/2012 p., « Égalité, identités et justice sociale », *Le Monde Diplomatique*.
- GARDIN L. et JANY-CATRICE F. (éd.), 2016, *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Économie et société », 233 p.
- GOTTLIEB R. et JOSHI A., 2010, *Food justice*, Cambridge, Mass, MIT Press, coll. « Food, health, and the environment », 290 p.
- HARRIS M., 2012, « Nonprofits and Business: Toward a Subfield of Nonprofit Studies », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 41, 5, p. 892-902.
- HELFRICH V. *et al.*, 2016, « Les partenariats entreprises/associations comme intermédiaires hybrides des enjeux de la RSE et de l'ESS », *RIODD 2016, Saint Etienne*.
- HERLIN H., 2015, « Better Safe Than Sorry: Nonprofit Organizational Legitimacy and Cross-Sector Partnerships », *Business & Society*, 54, 6, p. 822-858.
- HOCHEDÉZ C. et LE GALL J., 2016, « Justice alimentaire et agriculture », *Justice spatiale*, 9, .
- HUYBRECHTS B. et NICHOLLS A., 2013, « The role of legitimacy in social enterprise-corporate collaboration », *Social Enterprise Journal*, 9, 2, p. 130-146.
- INRA, 2016, *Leviers de réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans divers contextes d'évolution urbaine*, INRA.
- JAFFE J. et GERTLER M., 2006, « Victual Vicissitudes: Consumer Deskillling and the (Gendered) Transformation of Food Systems », *Agriculture and Human Values*, 23, 2, p. 143-162.
- LAMINE C., 2015, *Full case study report: Biocoop-France, Healthy Growth project*.
- LAMINE C. et PENVERN S., 2011, « La bio en plein boom : un tournant à bien négocier », *Demeter*, p. 79-149.
- LAVILLE J.-L., 2010, *Politique de l'association*, Paris, Seuil, coll. « Economie humaine », 354 p.
- LE VELLY R., 2017, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs: une promesse de différence*, Presses des Mines., Paris, coll. « Sciences sociales ».

- LE VELLY R. et PATUREL D., 2012, « Associer circuits courts et aide alimentaire ? Un dispositif de marché expérimental en Languedoc-Roussillon ».
- LEROUX B., 2016, « L'émergence de l'agriculture biologique en France : 1950-1990 », *Pour*, 227, p. 59-66.
- LEVKOE C.Z., 2006, « Learning Democracy Through Food Justice Movements », *Agriculture and Human Values*, 23, 1, p. 89-98.
- MARTINET A.-C. et PAYAUD M.A., 2008, « Formes de RSE et entreprises sociales », *Revue française de gestion*, 180, p. 199-214.
- MUNDLER P., 2013, « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? », *Économie rurale*, 4, p. 3-19.
- PADDEU F., 2012, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 12 Numéro 2, .
- PADDEU F., 2016, « D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire », *Justice spatiale*, 9, .
- PATUREL D., 2013, *Aide alimentaire et accès à l'alimentation en France*, INRA, UMR Innovation, Montpellier.
- PATUREL D. et CARIMENTRAND A., 2016, « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? », *RIODD 2016, Saint Etienne*.
- PLUVINAGE J., 2016, « Biocoop, construire une filière alimentaire moderne, entre efficacité économique et valeurs éthiques », *Pour*, 227, p. 169-176.
- RAMEAU, 2012, *Rapport quinquennal*, RAMEAU, coll. « Observatoire national des partenariats associations - entreprises ».
- RAMEAU, 2014, *Construire ensemble - Guide Entreprises & Associations*, RAMEAU.
- SEMENOWICZ P., 2014, « Collaborer avec le secteur lucratif », *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 333, p. 78-90.
- THEYS J., 2002, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 2, .

Annexe : détail des missions du stage

1. Synthèse du séminaire sur l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·tes

Cette première mission a été une forme d'entrée en matière, qui n'a demandé que peu de temps et visait à préparer le terrain pour les deux missions principales présentées ci-dessous.

Dans le cadre du projet FRUGAL avait été organisé le 29 novembre 2016 un séminaire intitulé « Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous : quels leviers d'action pour construire des systèmes alimentaires urbains plus solidaires ? ». Il a regroupé une trentaine d'acteurs impliqués dans cette problématique : des chercheurs et chercheuses de FRUGAL, des représentant·es d'organisations de l'ESS, majoritairement des associations en lien avec l'alimentation, et des pouvoirs publics de la métropole et de la ville de Lyon. Il était animé par les chercheuses du LER et de Coactis autour de deux temps principaux.

- De l'accessibilité à la justice alimentaire : une partie de présentation théorique par les chercheurs et chercheuses autour de la qualité alimentaire, de l'accessibilité et de la justice alimentaire.
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous : un partage d'expériences d'acteurs en région lyonnaise autour des problématiques de la santé, des pratiques de consommation, des modèles organisationnels des structures, et des leviers d'action publique envisageables.

Sur la base de notes et autres supports informatifs, la première mission du stage fut donc de produire un document de synthèse de cette journée. L'objectif était de reprendre en résumé les interventions et de mettre en lumière les points importants qui étaient ressortis des ateliers et discussions. Cet exercice m'a permis de me familiariser avec le sujet et de prendre connaissance des principaux concepts et acteurs impliqués, ce fut donc une bonne entrée en matière.

2. Questionnaire sur les pratiques d'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tou·tes

Au cours de l'année 2016, des entretiens réalisés par un stagiaire, auprès d'associations investies dans l'accès à l'alimentation de qualité, ont permis de construire une typologie de modèles organisationnels de ces structures. Sur la base de ces travaux a été pensé un projet de questionnaire visant à recueillir des informations auprès de toutes les structures concernées en Rhône-Alpes, voir en Grand Ouest. Ces informations permettront de consolider la typologie élaborée sur la base d'entretiens qualitatifs et de l'enrichir. L'objectif est également de permettre aux structures d'obtenir un diagnostic sur leurs pratiques et ainsi de prendre du recul et de les valoriser.

L'une des principales missions du stage consistait alors à participer à la création de ce questionnaire, à le tester auprès de structures volontaires, et à suivre la mise en forme et la diffusion de la version finale.

Cette mission devait originellement faire l'objet d'un stage à temps plein, mais pour différentes raisons, les deux stages se sont finalement fondus en un seul, en étant légèrement modifiés. La partie conception et test du questionnaire est restée à la charge de la stagiaire, et le côté technique de mise en ligne du questionnaire via un logiciel spécialisé a finalement été confié à des personnes compétentes en interne.

Pour la conception du questionnaire, nous avons travaillé sur la base de questionnaires et enquêtes déjà existant·es, de différents travaux théoriques sur l'accessibilité et la justice alimentaire, d'expériences pratiques menées autour de ces domaines, et des travaux réalisés dans le cadre de FRUGAL l'année précédente. La version finale d'une trentaine de questions se découpe en sept parties :

- L'organisation et ses missions
- L'alimentation de qualité
- Le public
- Les pratiques
- L'impact économique et social
- La gouvernance
- Le territoire et la coopération

La phase de test s'est déroulée sur deux semaines, au cours desquelles j'ai fait remplir le questionnaire par six organisations ainsi que deux acteurs publics et une relectrice chargée de la valorisation des travaux dans le cadre de FRUGAL. Nous avons essayé de choisir des organisations test assez différentes en termes d'objectifs, de pratiques mais aussi de statuts et de modèles de gouvernance. Une telle diversité était nécessaire pour de ne pas avoir de biais dans l'orientation des questions et pour s'assurer qu'elles s'adaptent à tous types de structures. Un test durait une heure en moyenne et visait donc à rectifier les éventuelles incompréhensions mais aussi à ajouter ou modifier des éléments sur la base des expériences des répondant·es.

Structure test	Statut
Groupement des épiceries sociales et solidaires de Rhône-Alpes (GESRA)	Association
Alter Conso (distribution de paniers alimentaires)	SCIC
Legum'au logis (distribution de paniers alimentaires à faible coût)	Association
La Super Halle d'Oullins (épicerie bio et en circuit court)	SCIC
Rue des Producteurs (épicerie bio et en circuit court)	SAS
Cultures Chefs, devenu Via Terroirs (réseau d'approvisionnement de restaurateurs en circuit court)	SA

Le questionnaire a donc évolué de multiples manières, sur la base des remarques des répondant·es, ainsi que celles des personnes chargées de la mise en ligne et la mise en forme des résultats. Le questionnaire est actuellement en phase de mise en ligne, après quoi il sera à nouveau testé en interne pour vérifier son bon fonctionnement, et diffusé auprès de toutes les structures en lien avec l'accès à l'alimentation de qualité connues du réseau FRUGAL.

3. Coopération inter-organisationnelle et justice alimentaire

La réalisation d'une enquête sur la coopération inter-organisationnelle autour de l'accessibilité à l'alimentation de qualité est donc la troisième et principale mission du stage. Le sujet précis et la problématique ont été affiné·es au cours du stage, via des échanges entre

les tutrices et la stagiaire. Il s'agit d'étudier des partenariats entre associations et entreprises de la distribution, permettant de favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour toutes.

Cette mission d'enquête s'est découpée en deux parties :

- Une revue de littérature afin de contextualiser et de construire un cadre théorique. C'est ce premier temps, étalé sur les trois premiers mois, qui a permis d'arriver au cas étudié. J'ai ainsi rédigé plusieurs notes de synthèses thématiques sur :
 - L'accessibilité et la justice alimentaire
 - L'aide alimentaire (historique et contexte actuel)
 - Les acteurs de la grande distribution alimentaire et leurs stratégies en termes de qualité alimentaire
 - Les partenariats entreprises/associations et leurs approches théoriques
- L'étude du cas pratique d'un partenariat innovant entre Biocoop et le Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires de Rhône-Alpes (GESRA), qui se décompose en plusieurs temps :
 - Entretiens semi-directifs avec différentes personnes impliquées dans le partenariat, du côté de Biocoop et du côté du GESRA
 - Observations participantes de temps forts du partenariat : une collecte de produits dans les Biocoop, une remise de chèque...

L'objectif initial, en termes d'étude du projet, était de pouvoir réaliser une dizaine d'entretiens, dans un premier temps avec les personnes référentes à l'origine de la mise en place du projet, et dans un second temps et de manière plus informelle avec les autres parties prenantes.

L'accès au terrain ayant pris plus de temps que prévu, les entretiens n'ont commencé qu'au mois de juin, et il ne sera donc probablement pas possible de tous les mener à bien.

En effet, une certaine méfiance de la part des parties prenantes du projet quant à nos objectifs et intentions vis-à-vis de cette enquête a retardé le début des entretiens. Une validation de la part du président de l'Association des Biocoop Lyonnaise, ainsi que du bureau du GESRA a été nécessaire, après présentation détaillée du projet d'étude et de ses

fondements. Ce partenariat est particulièrement important pour le GESRA, qui a voulu le créer par engagement politique, sur la base de critiques envers les sources d'approvisionnement classiques. La méfiance venait alors d'une peur de l'amalgame d'une part entre l'acteur que représente pour eux Biocoop, par rapport aux GMS classiques, notamment en termes d'engagement pour une alimentation de qualité, et pour l'accès à cette alimentation de qualité pour tous ; et d'autre part entre le GESRA et les autres associations de l'aide alimentaire.

4. Participation à des événements

Toute la période du stage a donné lieu à la participation à divers événements organisés sur la métropole lyonnaise ou ses alentours en lien avec l'alimentation de qualité. De nombreuses initiatives sont développées par divers acteurs, et nécessitent un suivi afin de prendre en compte la dynamique globale et les diverses approches qui peuvent exister autour des questions d'alimentation locale et de qualité.

J'ai donc participé à plusieurs événements tels que :

- Des événements citoyens, universitaires ou professionnels autour de l'alimentation de qualité et des systèmes alimentaires alternatifs :
 - Un ciné débat autour du film « Food coop » sur le supermarché collaboratif de New York qui a inspiré les expériences récentes similaires en France, à savoir La Louve à Paris qui a ouvert depuis peu, et de nombreux projets construits sur le même modèle partout en France. Pour ne citer que la région Rhône-Alpes, il existe par exemple un projet de supermarché coopératif à Lyon, qui s'appelle « Demain », un à Grenoble, « L'Elefan », ou encore un à Saint-Etienne.
 - Un débat citoyen sur le thème de « Bien se nourrir en conciliant le sain, le goût et le coût », organisé par l'association Citeomix, avec une personne du GRAP comme intervenante.
 - La Journée des innovations pour l'alimentation durable (JIPAD), organisée à SupAgro à Montpellier. Une conférence sur les innovations en matière

d'alimentation durable a précédé des ateliers thématiques structurés autour de présentations d'initiatives diverses autour du même sujet, par des étudiants en master à SupAgro.

- Le salon « Planet Appro » organisé au Marché de gros de Corbas, qui réunissait différents acteurs de la production ou distribution alimentaire, et où est notamment intervenu un responsable de Biocoop lors d'une conférence.
 - Une observation d'un groupement d'achat de l'association VRAC au centre social du Grand Vire à Vaulx-en-Velin.
- Des groupes de travail autour des systèmes alimentaires territorialisés :
 - La réunion du groupe local FRUGAL de Lyon, organisée à la Métropole. Les avancées pour chaque volet de recherche ont été présentées, puis ont été organisés des petits groupes de travail autour d'expériences d'acteur·rices, sur le thème des systèmes alimentaires territoriaux.
 - Un groupe de travail organisé par Cap Rural sur le thème « Comment mobiliser et faire coopérer les acteurs autour de stratégies alimentaires de territoire ? »
 - La participation à l'AG du BOL, pôle de coopération lyonnais sur l'alimentation, dont le laboratoire Coactis est membre associé. Le BOL rassemble 25 associations du domaine de l'alimentation sur la métropole de Lyon, à la fois acteurs de la production, de la distribution, de la sensibilisation, de l'accompagnement à la création de projets... Le GESRA en fait notamment partie.
 - Enfin, trois journées ont été consacrées à des formations pratiques :
 - Deux journées de formation pour débutant·es, puis avancé·es, sur l'utilisation du logiciel Zotero. Cette formation a permis de constituer au cours du stage

une base de ressources bibliographiques sur l'alimentation au sens large, qui pourra être remobilisée par la suite.

- Une formation en statistiques, afin de mieux comprendre le traitement des données du questionnaire et les formats de restitution des résultats.